Bulletin n° 61

Année 2010

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique
Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

O.A.B.A.
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Bulletin Annuel
Numéro 61
Année 2010

Directeur de la publication :
Jean-Pierre KIEFFER

Conseil d'administration pour l'année 2010

Président
Jean-Pierre KIEFFER

Vice-Président
Alain MONOD

Secrétaire Générale
Danielle HEUSE

Trésorier
Pierre GANTIER

Secrétaire adjointe
Paule JONCKER

Trésorier adjoint
Gilles QUINET

Membres
Eva SOUPLET
Nathalie MELIK
Jean-Marie CARONNA
Jean-Marie CHUPIN
Fanny ALLMENDINGER

Siège social
10 place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15
Courriel : contact@oaba.fr
Internet : www.oaba.fr

Sommaire

Assemblée Générale 2010

2 Editorial
par le Président, Docteur Jean-Pierre KIEFFER

4 Compte rendu de séance
par le Président, Docteur Jean-Pierre KIEFFER

6 Compte rendu d'activité
par le Directeur, Frédéric FREUND

14 Rapport moral
par le Président, Docteur Jean-Pierre KIEFFER

16 Compte rendu financier de l'exercice 2009
par le Trésorier, Pierre GANTIER

18 Conseil d'administration

19 Palmarès
Cécile DELSOL, Référente protection animale
Armelle LAGARDE, Responsable animalière
Claude HUBERDEAU, Technicien de l'Agriculture

25 Prix Gil RACONIS
Syndicat mixte de l'abattage en Corse

27 Prix de thèse Jacqueline GILARDONI
Esthel THIERI-PIGÉ
Sandy ESPALLARGAS

32 Conférence
Philippe DEVIENNE
"Les animaux souffrent-ils ?"

36 Intervention du Docteur Marie-Aude MONTELY
Chef du Bureau de la protection animale
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

38 Questions diverses

40 Débat

Tous droits de reproduction interdits sauf autorisation

Éditorial

Ce 61e bulletin de l'OABA relate l'assemblée générale du samedi 27 mars 2010 et présente les principales activités de notre association au cours de l'année 2009 et du début de l'année 2010.

Cette assemblée générale se tenait au Palais du Luxembourg, siège du Sénat, devant environ 150 personnes.

Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance des adhérents et récompensant le travail des administrateurs assistés par un personnel dévoué et motivé, encadré par un directeur, Frédéric Freund, qui gère notre association avec professionnalisme et passion.

Nous vous remercions vivement du soutien et de l'aide que vous apportez à l'OABA, car sans vous, nous ne pourrions pas mener toutes les actions que nous vous présentons dans ce bulletin

Bonne lecture.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'O.A.B.A.

Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel et aux bénévoles qui ont assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a assuré la mise en page et négocié les conditions d'impression. Ce bulletin illustré de photographies en couleur est édité dans les meilleures conditions financières et dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier FSC recyclé).

Assemblée Générale 2010

OABA

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Samedi 27 mars 2010

Palais du Luxembourg, salle Clemenceau

15, rue de Vaugirard

Paris

Compte-rendu de séance

L'assemblée générale 2010 de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs est ouverte le samedi 27 mars 2010, à 14 heures, salle Clemenceau, au Palais du Luxembourg à Paris.

Le Docteur Jean-Pierre KIEFFER, président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs est entouré du vice-président Maître Alain MONOD, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; de la secrétaire générale Madame Danielle HEUSE, psychologue ; du trésorier Monsieur Pierre GANTIER, ingénieur honoraire des travaux agricoles, président d'honneur du Syndicat national des techniciens du ministère de l'Agriculture ; du trésorier adjoint Docteur Gilles QUINET, contrôleur général honoraire des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture ; de la secrétaire adjointe Madame Paule JONCKER, retraitée de l'enseignement et des administrateurs Maître Eva SOUPLET, avocate ; Monsieur Jean-Marie CARONNA, magistrat ; Monsieur Jean-Marie CHUPIN, ancien chef de projet sur le bien-être animal de l'Institut de l'Elevage ; Docteur Fanny ALLMENDINGER, vétérinaire ; ainsi que Monsieur Frédéric FREUND, directeur. Le président présente les excuses du Docteur Nathalie MELIK, vétérinaire inspecteur et de Monsieur Hugues LENTZ, directeur de refuge, retenus par des obligations professionnelles.

Le président remercie les diverses personnalités présentes : la représentante du ministère de l'Agriculture, chef du bureau de la protection animale, les présidents d'associations de protection animale, les représentants des instances vétérinaires, les professionnels de l'élevage, des marchés et des abattoirs, ainsi que tous ceux qui, par leur présence, manifestent leur soutien.

Il adresse ses remerciements au Sénateur Dominique BRAYE, qui a permis, cette année encore, d'accueillir cette assemblée au Palais du Luxembourg dans la salle Clemenceau.

Enfin, il remercie le Docteur Marie-Aude MONTELY, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture.

Les adhérents qui n'ont pu être présents ont témoigné leur confiance en adressant 780 pouvoirs.

▲ **780 pouvoirs**

PREMIÈRE PARTIE

Compte rendu d'activité et rapport moral

Le président Jean-Pierre KIEFFER et le directeur Frédéric FREUND présentent le compte rendu d'activité pour l'exercice clos 2009 et le début 2010. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Compte rendu financier pour l'exercice 2009

Monsieur Pierre GANTIER, trésorier de l'OABA, ingénieur des travaux agricoles honoraire, président d'honneur du Syndicat des techniciens du ministère de l'Agriculture, expose le compte-rendu financier pour l'année 2009. Monsieur Patrick CAVANNA, expert comptable, a contrôlé ces comptes et vérifié leur conformité. Ce compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

Elections statutaires

Conformément aux statuts, il est procédé au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration. Cette année trois administrateurs doivent être élus.

- Nathalie MELIK, vétérinaire inspecteur
- Eva SOUPLET, avocate
- Jean-Pierre KIEFFER, vétérinaire

Il est procédé à l'élection d'un membre coopté : Fanny ALLMENDINGER, vétérinaire.

Leur élection est adoptée à l'unanimité.

▲ **Adoption à l'unanimité**

Enfin, il est procédé au vote du mandat donné au président pour représenter l'OABA devant les juridictions répressives et au vote du mandat pour agir devant les juridictions de l'ordre administratif.

DEUXIÈME PARTIE : Médailles de l'OABA

Il est procédé à la remise des médailles de l'OABA dotées par Madame Maria del Rosario KLOTZ, en souvenir de son mari le Docteur Boris KLOTZ, Grand officier de la Légion d'Honneur.

- Docteur Cécile DELSOL, référente nationale protection animale
- Mademoiselle Armelle LAGARDE, responsable animalière
- Monsieur Claude HUBERDEAU, technicien des services vétérinaires des Hautes Pyrénées

TROISIÈME PARTIE : Prix GIL RACONIS

Un Prix Gil RACONIS, en souvenir de notre regretté délégué enquêteur, est créé cette année pour mettre à l'honneur des personnes physiques ou morales qui ont la volonté d'améliorer les conditions d'abattage des animaux. Il est décerné au Syndicat mixte de l'abattage en Corse.

QUATRIÈME PARTIE : Prix de thèse Jacqueline GILARDONI

Le Prix Jacqueline GILARDONI récompensant une thèse vétérinaire est remis cette année par Fanny ALLMENDINGER :

- au Docteur Esthel THIERI-PIGÉ pour sa thèse sur *Etourdissement électrique des animaux de boucherie. Acceptabilité par les communautés religieuses*
- au Docteur Sandy ESPALLARGAS pour sa thèse *Etourdissement des ruminants de boucherie par électronarcose. Conséquences pour l'animal et sa carcasse*

▲ **Fanny ALLMENDINGER entourée des deux lauréates**

CINQUIÈME PARTIE : Conférence

Une conférence intitulée "Les animaux souffrent-ils ?" est présentée par Philippe DEVIENNE, docteur vétérinaire et titulaire d'un doctorat en philosophie.

SIXIÈME PARTIE : Intervention du représentant du ministre de l'Agriculture

Le Docteur Marie-Aude MONTELY, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture présente les actualités en matière de législation nationale et communautaire sur la protection des animaux d'élevage.

●

Après un débat avec la salle, le président Jean-Pierre KIEFFER lève la séance à 17 heures 30. Un cocktail de clôture est organisé dans les salons du restaurant du Sénat.

Compte-rendu d'activité

Par Frédéric FREUND
Directeur de l'OABA

Le Docteur Jean-Pierre KIEFFER présente le fonctionnement de l'OABA, puis Frédéric FREUND donne lecture du rapport d'activité.

Fonctionnement de l'OABA

L'OABA est avant tout une équipe d'hommes et de femmes qui consacrent du temps à la défense des animaux, de l'élevage à l'abattage.

Nos actions de protection animale ne sont possibles que grâce à la générosité de nos adhérents dont les cotisations, dons et legs nous donnent les moyens d'agir. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention.

La rigueur et la transparence de nos comptes justifient la confiance de nos adhérents.

Le conseil d'administration est composé de 12 membres bénévoles qui constituent une équipe soudée aux compétences complémentaires.

Notre équipe de délégués est sur le terrain dans toute la France pour visiter des élevages, des marchés et des abattoirs. Leur mission est difficile et nécessite compétence et motivation. C'est grâce à eux que nous pouvons relever des dysfonctionnements et intervenir pour les faire corriger.

Le fonctionnement administratif de notre association est assuré par quatre secrétaires, sous l'autorité de notre directeur, Frédéric FREUND. Ses compétences juridiques sont reconnues par tous nos interlocuteurs et lui permettent de gérer nos actions contentieuses avec efficacité.

▲ **Nos secrétaires**
Elisabeth, Danièle, Monica et Yvonne

Nos actions sur le terrain

L'OABA est présente sur le terrain, en particulier grâce à une équipe de délégués enquêteurs, qui interviennent sur tout le territoire pour visiter et contrôler les élevages, les marchés, les transports et les abattoirs. L'objectif est de vérifier si les règlements en matière de protection animale sont respectés.

La tâche des enquêteurs est difficile, mais essentielle pour faire évoluer les mentalités des professionnels, faire améliorer les conditions de traitement des animaux et faire sanctionner les infractions. Cela représente un investissement humain important, mais également financier.

Après la disparition du regretté Gil RACONIS, nous avons recruté un nouveau délégué au début de l'année 2009 : le Docteur Jean-Claude COULON, vétérinaire à la retraite, ayant une grande expérience des abattoirs et motivé pour la protection des animaux.

Nos actions contentieuses

Au cours de l'année 2009, l'OABA a initié 31 procédures pénales, contre 18 en 2008. Depuis le début de cette année, ce sont 11 plaintes qui ont été déposées. Ces statistiques sont alarmantes et révèlent un profond malaise dans nos campagnes. Car la majorité de ces procédures concerne des bovins, ovins, caprins et équidés délaissés par leur détenteur. Statistiques d'autant plus inquiétantes que l'OABA n'a connaissance que d'une infime partie de cette misère et souffrance animales. Pourtant, nous pouvons le dire très clairement : les mauvais traitements et sévices sur les animaux sont en très nette augmentation. Ces six derniers mois, la presse a ainsi révélé de nombreuses atrocités subies par les bêtes.

En Isère, des chevaux et des brebis agonisants, abattus au fusil, ont été découverts par leur propriétaire. Du bétail a également été pris pour cible en Moselle, près de Château-Salins. La même frénésie pour les armes a mis fin à la vie d'un cheval à Villers sur Mer, dans le Calvados. Des actes de cruauté particulièrement odieux nous ont été rapportés : des sévices sexuels sur des chèvres près de Béziers ; sur un équidé dans la Nièvre ; une jument retrouvée dans un pré de Gourin, dans la Morbihan, décapitée et les quatre membres sectionnés ; une génisse tuée et dépecée chez un éleveur de Limoges ; deux vaches tuées à coups de couteau dans le Puy-de-Dôme à Chamalières avec un sadisme répugnant, l'une prête à vêler, a été éventrée et le veau sorti du placenta !

Ces tortionnaires, pour la plupart, ne seront jamais retrouvés. L'enquête nécessiterait en effet trop de moyens. Un policier nous déclarait récemment que sur certaines affaires de violence envers les personnes, les enquêtes n'étaient pas toujours menées. Alors pour les violences sur les animaux…

. ▲ **Actes de cruauté particulièrement odieux**

Nos procédures judiciaires

Les récentes actions judiciaires de l'OABA ont été présentées dans la lettre de l'OABA diffusée en fin d'année 2009. D'autres procès sont en cours et nous avons actuellement 75 dossiers contentieux ouverts (en attente de jugement ou d'appel ou de pourvoi en cassation).

C'est une activité qui prend de plus en plus de temps et nécessite d'importants moyens financiers même si nous avons la chance de travailler avec des avocats qui, sensibles à la cause, minorent leurs honoraires. Qu'il nous soit permis de les remercier chaleureusement pour leur dévouement.

Malheureusement, les décisions de justice sont parfois décevantes. L'OABA n'a pas à déplorer de trop nombreux classements sans suite car elle ne dépose plainte que dans des dossiers bien étayés où les faits sont avérés. Dans la majorité des cas, la plainte de l'OABA "appuie" le procès-verbal établi par les services vétérinaires ou par les forces de l'ordre. En revanche, nous sommes souvent surpris par la nature des infractions retenues.

Alors que des animaux abandonnés sont morts de faim, de soif, qu'ils ont agonisé pendant des semaines, certains parquets retiennent une contravention de mauvais traitements ou d'absence de nourriture alors qu'une qualification correctionnelle semblerait davantage appropriée. D'autant que seule cette qualification permet au tribunal de prononcer l'interdiction d'exercer la profession d'éleveur ou de détenir des animaux.

N'est-il pas choquant de voir des individus continuer à détenir des animaux alors qu'ils ont été condamnés pour avoir laissé crever leurs bêtes ?

L'Aïd al Adha

Notre demande d'associer le ministère de la Justice au comité de pilotage de l'Aïd a enfin été entendue. La Chancellerie était en effet présente lors du comité qui s'est réuni fin septembre 2009, auquel participait l'OABA. Pour autant, la circulaire interministérielle n'était pas signée du ministre de la Justice. Cela est regrettable car ce qu'écrivent les ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur, les représentants du parquet ne sauraient l'ignorer.

L'OABA estime, dans un souci de cohérence de la politique pénale du gouvernement, qu'une instruction devrait être donnée aux parquets pour les sensibiliser à cette problématique de l'abattage dans des conditions illégales. Trop d'infractions restent en effet impunies en raison de classements sans suite, principalement lorsque "seulement" deux ou trois animaux sont illégalement sacrifiés.

En revanche, les responsables de sites clandestins lors de l'Aïd, lorsqu'ils sont verbalisés, sont de plus en plus lourdement condamnés. La Lettre de l'OABA du premier semestre 2010 fait état de plusieurs condamnations à de la prison ferme.

L'OABA ne peut que se satisfaire de la vertu pédagogique de la peine ainsi infligée. Car tous les acteurs de cette fête (fidèles, sacrificateurs, organisateurs, responsables du culte, exploitants agricoles, transporteurs,…) doivent désormais comprendre que ces abattages rituels s'inscrivent dans un cadre réglementaire très strict afin d'assurer la protection de la santé publique, celle des animaux et de l'environnement.

Il serait également plus qu'opportun de rappeler aux services vétérinaires présents sur les sites temporaires agréés qu'ils ne sont pas là uniquement pour mettre des tampons sur des carcasses mais également, et même surtout, pour s'assurer du respect de la règlementation.

Nos sauvetages d'animaux

Les sollicitations des services administratifs et judiciaires pour la prise en charge d'animaux de rente abandonnés sont de plus en plus nombreuses. L'année dernière, l'OABA a ainsi pris en charge près de 350 animaux (majoritairement des bovins) et a dépensé pour leur entretien, hébergement, transport et soins la somme de 152 086,09 €.

▲ **Avant et après**

L'année 2010 s'annonce malheureusement identique à 2009 puisque l'OABA a été contactée en ce début d'année pour prendre en charge 70 bovins dans le Morbihan, 25 bovins dans les Deux-Sèvres, 30 bovins en Haute-Saône, 42 bovins en Seine-Maritime, 60 bovins en Haute-Savoie, 29 bovins dans le Doubs. En décembre 2009, les services vétérinaires des Hautes-Alpes nous contactaient pour nous confier 237 moutons laissés dans la neige. Mais le détenteur, voyant que ses animaux allaient lui être retirés, a pris toutes les mesures pour les abriter et les nourrir.

A ces animaux confiés à l'OABA durant le temps de la procédure (qui a tendance à s'éterniser dans certains dossiers…), encore faut-il ajouter ceux du "troupeau du bonheur" : une cinquantaine de bovins, une vingtaine de moutons et chèvres et 7 équidés qui finissent leurs jours dans des fermes conventionnées par l'OABA, en Savoie, Seine-Maritime, Vendée, Hautes-Pyrénées et Lot.

▲ **Troupeau de l'OABA en Normandie**

Faut-il rappeler que tous ces sauvetages ne sont possibles que grâce à la générosité de nos adhérents ? L'OABA ne reçoit aucune subvention publique, ni aucune aide de la "filière viande" qui admettait récemment, lors du salon de l'Agriculture, que ces cheptels à l'abandon devenaient "problématiques".

Notre représentativité

L'OABA, reconnue pour son expertise en matière d'élevage et d'abattage, siège dans de nombreux comités consultatifs :

❑ Comité consultatif de la santé et protection animales du ministère de l'Agriculture

L'OABA participe aux travaux de la commission spécialisée de protection animale du ministère de l'Agriculture qui se réunit pour donner son avis sur la rédaction des projets de textes concernant la protection des animaux.

❑ Comité de pilotage interministériel sur l'Aïd al Adha

L'OABA représente la protection animale dans les réunions de pilotage de l'Aïd el kebir sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Chaque année, l'OABA dénonce les conditions dans lesquelles fonctionnent les abattoirs temporaires agréés, ouverts uniquement pour la circonstance.

Comme les années précédentes, l'OABA a édité une plaquette destinée aux sacrificateurs rituels musulmans pour rappeler les règles de protection animale. Cette plaquette a été insérée dans la circulaire interministérielle et distribuée par l'OABA à tous les préfets, directeurs d'abattoirs ainsi qu'au CFCM et aux Mosquées agréées.

❑ Comité d'éthique de la filière viande

L'OABA est membre, depuis sa création, du comité d'éthique du Centre d'information des viandes afin d'entretenir un dialogue avec les professionnels des différentes filières.

❑ Conseils départementaux de santé et protection animales

L'OABA siège dans une vingtaine de conseils départementaux. Mais le fonctionnement de la plupart de ces CDSPA est au point mort. Notre association apporte néanmoins une aide sur le terrain, appréciée des services vétérinaires et des collectivités locales.

❑ Commission de suivi des Rencontres Animal et Société

Si les Rencontres Animal et Société ont permis des débats sereins malgré les grandes divergences d'idées (et surtout d'intérêts…) entre les participants, il faut malheureusement constater que les principales attentes des associations de protection animale restent déçues. Malgré l'engagement du Conseiller d'Etat Thierry TUOT et les efforts du Bureau de la protection animale, le suivi de ces Rencontres semble à présent au point mort.

❑ Expertise scientifique sur la douleur

L'OABA a participé à la réflexion menée par l'INRA sur l'évaluation de la douleur chez l'animal.

L'Institut national de la recherche agronomique a conduit, à la demande des ministères en charge de l'Agriculture et de la Recherche, à la suite des Rencontres Animal et Société, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme. La douleur au moment de l'abattage a fait l'objet d'une analyse spécifique. Les conclusions ont été rendues publiques le 8 décembre 2009. L'OABA a été associée à cette étude et à la présentation des résultats. Par ailleurs, le Docteur KIEFFER fut l'un des modérateurs du colloque "*De la douleur au bien-être des animaux d'élevage*" organisé par l'INRA, lors du Salon de l'Agriculture.

Notre communication

Pour mieux faire connaître l'OABA et pour sensibiliser l'opinion publique sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux, des actions de communication ont été entreprises.

❑ Site internet

Ce site est la vitrine de notre activité et un lien avec nos sympathisants. Il est tenu à jour régulièrement par notre directeur. On y trouve l'essentiel de la règlementation et de nombreuses actualités sur la protection des animaux d'élevage.

❑ Lettre de l'OABA

La "Lettre de l'OABA", semestrielle, est adressée à nos adhérents, mais aussi à des relais d'opinion, des journalistes et des responsables politiques.

❑ Annonces dans la presse

Une nouvelle page a été réalisée pour diffusion dans des magazines. Son slogan est "Les bêtes d'abattoirs sont aussi des animaux à protéger".

❑ Salon de l'agriculture

Nous avons choisi de ne pas tenir un stand lors du salon de l'agriculture, réservant nos dépenses à nos actions de terrain. Mais l'OABA représentée par Jean-Pierre KIEFFER et Jean-Marie CHUPIN est intervenue lors d'animations consacrées au bien-être animal sur le plateau de « Terre d'élevage ».

❑ Interviews

Nous avons répondu à des interviews dans la presse écrite (Le Figaro, La Montagne, La Dépêche, Ouest-France, La Provence, Midi Libre,…), à la radio (France-Inter, RMC, Europe 1, RTL) et à la télévision (France 2, France 3, NRJ12, IDF1 et NT1).

❑ Dépliant de l'OABA

Ce dépliant doit permettre de mieux faire connaître au grand public les activités de notre association.

L'OABA et la règlementation européenne

L'OABA est membre d'Eurogroup for Animals, fédération des organisations de protection animale dans les Etats membres de l'Union européenne. Notre association participe ainsi régulièrement aux travaux et débats européens en matière de bien-être animal.

Règlement européen relatif à l'abattage

L'année 2009 s'est achevée avec la publication très attendue du Règlement européen 1099/2009 relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Ce texte apporte des avancées concernant le fonctionnement des abattoirs et les conditions d'abattage des animaux.

Dès 2013, chaque opérateur devra posséder un certificat de compétence, ce qui nécessite, dans chaque Etat membre, la mise en place d'un programme de formation. L'OABA travaille ainsi avec les fédérations d'abattoirs, les instituts techniques et l'administration, à la définition de ces programmes de formation.

L'OABA participe également au groupe de travail chargé de proposer, sur la base de recommandations scientifiques, un encadrement de l'abattage rituel. Sur ce point, le règlement européen s'est en effet contenté de reconduire la possibilité de déroger à l'étourdissement des animaux tout en exigeant une contention mécanique de tous les animaux égorgés.

Révision du Règlement européen relatif au transport

Une révision de la législation sur le bien-être des animaux durant le transport était attendue pour la fin de l'année 2009. La précédente Commission s'y était engagée, notamment sur les deux points qu'il n'avait pas été possible de modifier, faute de consensus au sein du Conseil lors de l'élaboration du Règlement CE n° 1/2005, actuellement applicable dans les Etats membres : les durées de transport et les densités de chargement des bétaillères.

Cette révision ne semble plus à l'ordre du jour malgré la campagne européenne des associations de protection animale au second semestre 2009 (cartes postales destinées au Président de la Commission européenne). Une nouvelle campagne est donc programmée sur ce sujet particulièrement complexe qui fait clairement apparaître une insuffisance des contrôles routiers réalisés par les Etats membres.

Renforcement des contrôles en élevage

"La réglementation européenne en matière de bien-être animal doit être appliquée de façon plus rigoureuse, en renforçant les contrôles et les amendes", a déclaré la commission de l'agriculture du parlement européen, le 17 mars dernier.

Pour ce faire, il est demandé à la Commission européenne de présenter sans tarder un plan d'action pour 2011-2015, lui permettant de procéder à des inspections et de contrôler l'état de la mise en œuvre de la législation. Sont notamment visées : l'interdiction des cages en batterie pour les poules à l'échéance confirmée de 2012, la réglementation sur l'élevage des oies et des canards ainsi que celle sur les porcs.

A ce sujet, rappelons que l'OABA s'est jointe à plusieurs associations de protection animale pour déposer, en mars 2009 puis en ce début d'année 2010, une plainte contre l'Etat français auprès de la Commission européenne.

Dans cette plainte, il est soutenu que les exploitations agricoles porcines sur le territoire national ne répondent pas aux exigences fixées par la Directive 91/630/CEE (transposée par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2003) : ni en ce qui concerne l'accès des porcs à des matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation, ni en ce qui concerne l'interdiction de la caudectomie systématique (section partielle de la queue), ni en ce qui concerne l'obligation de formation des éleveurs.

Ces manquements répétés à la réglementation communautaire s'expliquent notamment par une insuffisance, voire une absence de contrôles ciblés en élevage. D'où la récente réaction du parlement européen !

❑ Contrôle des établissements d'abattage

L'Office alimentaire et vétérinaire de l'Union européenne (OAV) a rendu public un nouveau rapport qui épingle la France qui n'a pas tenu les engagements pris à la suite des mises en cause lancées en 2006 par cet Office européen de contrôle. Trois des sept abattoirs visités par les inspecteurs européens de l'OAV présentaient des *"déficiences majeures"*.

Pour certains établissements, les pouvoirs publics français ont été "incapables d'émettre un pronostic clair quant à la possibilité de mises aux normes". Parmi les trois abattoirs particulièrement dans le collimateur de l'OAV, la situation de l'un "*est telle qu'une remise au niveau communautaire sur le site actuel est tout à fait problématique pour ne pas dire impossible*" et pour un autre "*Son état dépasse l'entendement. Cet établissement se trouve dans un état de délabrement et de saleté impressionnant*".

Les inspecteurs vétérinaires européens commencent à douter sérieusement de leurs confrères français. Car, depuis plusieurs années, ils les alertent sur la situation sanitaire déplorable qui prévaut dans certains abattoirs de l'Hexagone. Apparemment sans être entendus.

Etiquetage bien-être animal

La Commission européenne a publié en octobre 2009 un rapport dans lequel elle présente un système d'étiquetage relatif au bien-être animal. L'objectif est de permettre aux consommateurs d'identifier et de choisir plus facilement les produits fabriqués dans le respect du bien-être animal et d'inciter ainsi, sur le plan économique, les producteurs à améliorer le bien-être des animaux.

L'OABA était intervenue sur ce sujet, en novembre 2009, lors d'un colloque organisé à HEC. Le rapport envisage également l'établissement d'un réseau européen de centres de référence pour la protection et le bien-être des animaux. Ce réseau pourrait apporter un soutien technique pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de bien-être animal, notamment en matière de certification et d'étiquetage.

Ces propositions, qui ont été favorablement accueillies par le Conseil des ministres européens de l'Agriculture, le 22 février dernier, devraient donc déboucher très prochainement sur une mise en œuvre concrète.

Disparition des DDSV

L'année 2010 voit disparaître les directions départementales des services vétérinaires (DDSV). Les missions relevant de la santé et de la protection des animaux sont intégrées dans des directions départementales de la protection des populations (DDPP). C'est le résultat de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Au-delà du changement de dénomination, c'est un changement de moyens et de compétences que l'on peut craindre.

Les DDPP ont pour un tiers d'entre elles des inspecteurs de la santé publique vétérinaire nommés à leur tête. Le problème se pose donc potentiellement pour les deux tiers restants dont le directeur est un inspecteur de la jeunesse et des sports, un conseiller technique et pédagogique, un directeur des services pénitentiaires…, c'est-à-dire des professionnels a priori moins à même d'appréhender les enjeux liés au domaine vétérinaire et de protection animale que leurs collègues de la santé publique vétérinaire.

Comment ces services vont-ils répondre à l'accroissement de contrôles dans les élevages, transports et abattoirs, avec une diminution d'effectifs puisqu'un départ en retraite sur deux ne serait pas remplacé ?

C'est une situation qui inquiète l'OABA et que dénonce le Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire (SNISPV).

Même constat par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) cet organisme européen dénonce le manque de moyens d'inspection dans les abattoirs en France. Cette année 2010 pourrait donc marquer un affaiblissement du service public en charge du bien-être animal et de la sécurité sanitaire.

Etats généraux du sanitaire

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche Bruno LE MAIRE a lancé en ce début d'année 2010 une large réflexion sur l'organisation sanitaire en France, en y associant les représentants des professionnels agricoles et des vétérinaires. Le Docteur KIEFFER a participé à certaines réunions au nom de la protection animale. Ces Etats généraux du sanitaire doivent en particulier définir les limites de l'acte vétérinaire.

Certains syndicalistes agricoles revendiquent l'exercice de certains actes de médecine et de chirurgie des animaux de leur exploitation. Ainsi des éleveurs pratiquent des césariennes sur leurs vaches dans des conditions qui sont inacceptables d'un point de vue de la protection animale. Est-il normal d'envisager des actes douloureux réalisés dans le cadre régulier d'un élevage ?

L'éleveur peut difficilement évaluer la douleur animale et ne dispose pas de tous les moyens pour l'éviter ou la maîtriser. Une analgésie efficace fait appel à l'anesthésie locale ou tronculaire ou à des substances dont les éleveurs ne peuvent pas disposer pour des raisons de santé publique ou des risques d'accidents. Les produits auxquels ils ont accès ne permettent pas de maîtriser la douleur des actes chirurgicaux. C'est ce que la Cour de Cassation a considéré en condamnant des éleveurs ayant pratiqué des césariennes sur leurs vaches de race bleu-blanc-belge.

Enfin, certains actes habituellement pratiqués par les éleveurs mériteraient d'être remis en cause comme la castration, la caudectomie systématique des porcelets ou la section des dents.

Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'OABA
Frédéric FREUND, Directeur de l'OABA

Rapport moral

Par Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Des questions, de plus en plus nombreuses, arrivent sur le bureau de l'OABA depuis plusieurs mois.

Mais que se passe-t-il dans nos abattoirs ? Les animaux seraient-ils devenus de la vulgaire "viande sur pattes" ? Les services de contrôle servent-ils à quelque chose ? Pourquoi les associations de protection animale ne communiquent-elles pas davantage ? Est-il encore possible de manger de la viande ? En choisissant du label rouge ou du bio, est-on sûr que les animaux ont été correctement abattus ? Pourquoi mange-t-on halal ou cacher sans le savoir ?

Toutes ces questions traduisent une inquiétude des consommateurs.

Mais surtout, la médiatisation des abattoirs a réveillé les consciences des consommateurs. Ils ont compris que pour obtenir de la viande, il fallait tuer des animaux. Derrière l'entrecôte, ils ont aperçu la vache, derrière le gigot, le mouton et dans leur sandwich, le petit cochon transformé en jambon.

Devant tant de questions, que peut faire une association de protection animale comme l'OABA ?

Informer, de la façon la plus objective possible. Rappeler la réglementation, reconnaître que les pratiques professionnelles ont évolué : l'établissement d'abattage de 2010 n'a plus rien à voir avec l'abattoir d'il y a 20 ans. Certes, les efforts doivent se poursuivre car certaines mauvaises pratiques n'ont pas disparu. Mais elles s'expliquent majoritairement par une absence de connaissances, de formation, un manque de vigilance.

Le bouvier ou le porcher n'est pas diplômé en éthologie et si personne ne lui explique le b-a-ba du comportement animal, nul doute qu'il aura tendance à utiliser davantage son bâton à chocs électriques que le son de sa voix pour faire avancer les animaux.

Si l'entreprise qui installe le dispositif d'immobilisation et d'étourdissement n'explique pas le fonctionnement des appareils, il est évident que les animaux ne seront pas correctement abattus.

Enfin, si le vétérinaire inspecteur ne visite pas régulièrement le poste d'abattage et ne rappelle pas la réglementation relative à la protection animale en cas de manquements, les mauvaises pratiques perdureront.

Il y a donc encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions d'abattage des 40 millions d'animaux de boucherie, des 40 millions de lapins et des 920 millions de volailles abattus chaque année en France. L'entrée en vigueur en 2013 du nouveau Règlement européen devrait permettre de répondre à cette légitime attente à condition que les professionnels, l'administration, les instituts techniques et l'OABA travaillent en bonne intelligence pour dispenser une information et une formation de qualité.

L'OABA ne saurait aborder ce sujet sans évoquer la question de l'abattage rituel. Nous avons beaucoup écrit, beaucoup discuté et échangé sur ce sujet et avec toutes les personnes impliquées. De nombreux articles de presse ont récemment médiatisé les critiques de l'OABA sur la généralisation des abattages sans étourdissement en dehors de l'abattage rituel, en infraction à la réglementation. Nos concitoyens sont désormais informés qu'ils mangent sans le savoir de la viande halal ou cacher.

Depuis plusieurs semaines, nous regrettons que le sujet soit devenu polémique. Beaucoup de personnes se sont émues de voir apparaître des restaurants "halal" ou encore de la publicité pour de tels produits. Certains politiques ont tenu des discours bien éloignés des préoccupations de l'OABA.

Nous devons rappeler ici et de façon la plus solennelle possible que la volonté de l'OABA n'est pas de stigmatiser des pratiques religieuses ou certaines communautés. Mais notre rôle est de dénoncer des souffrances inacceptables infligées aux animaux. Qu'au nom d'un culte, quel qu'il soit, des millions d'animaux soient égorgés en pleine conscience, sans étourdissement alors que la raison première de la création de l'OABA a été de rendre obligatoire l'étourdissement des animaux afin de réduire les souffrances induites par leur mise à mort, n'est pas tolérable.

Et cette opposition à l'absence d'étourdissement est partagée par les trois quarts de nos concitoyens, comme en témoigne un sondage IFOP réalisé en décembre dernier.

Sur ce point, la Fédération des vétérinaires européens considère clairement que "l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable quelles que soient les circonstances".

Des études scientifiques publiées par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments, l'INRA, l'Académie Vétérinaire de France et des tests réalisés dans des abattoirs pour le compte des professionnels de l'abattage et de l'OABA (avec le concours de l'Institut de l'Elevage) ont démontré que les bovins et les veaux perdaient conscience lentement après l'égorgement.

Or, afin de satisfaire des cadences rapides dans les abattoirs, des bovins sont suspendus encore conscients, accrochés par un pied, la tête en bas, la gorge tranchée pour une agonie qui peut durer plusieurs minutes.

La réglementation devrait se renforcer très prochainement avec l'obligation de respecter une durée minimale de contention avant la suspension de l'animal. Mais cette modification ne mettra nullement un terme à l'agonie des animaux.

Le seul moyen de concilier la pratique du culte avec les cadences des abattoirs et les demandes de l'OABA est d'assommer l'animal immédiatement après son égorgement.

A défaut d'étourdissement préalable, le soulagement après égorgement paraît un compromis acceptable. Il est déjà appliqué dans certains abattoirs français et plusieurs abattoirs étrangers (Irlande, Finlande, Danemark, Autriche, Australie).

Récemment, le SNIV (Syndicat National de l'Industrie de la Viande) qui représente 70% des abattages de bovins en France, a saisi le ministre de l'Agriculture et demandé la généralisation de l'insensibilisation de l'animal immédiatement après l'égorgement rituel. La même recommandation a été faite les 15 et 16 mars à Istanbul lors de la conférence finale du projet "DIALREL" (pour Dialogue Religions) réunissant 80 législateurs, chercheurs, vétérinaires, sociologues, représentants des communautés religieuses concernées…

Les constats sont évidents. Les études scientifiques sont publiées. Les demandes des professionnels et des associations de protection animale se rejoignent. Plusieurs responsables des cultes sont favorables à voir soulager l'animal égorgé par une méthode qui permette de l'insensibiliser.

La décision appartient désormais au pouvoir politique. Prendre cette décision ne relève nullement du courage mais de la simple logique, surtout dans une République qui se veut laïque.

Nicolas Sarkozy n'écrivait-il pas en décembre 2006, alors qu'il était ministre de l'Intérieur : *"Je souhaite que les animaux souffrent le moins possible lors de leur abattage. Je souhaite que, dans toute la mesure du possible, l'étourdissement soit généralisé."*

Monsieur le Président de la République : Yes you can !

Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'OABA

Compte-rendu financier

Par Pierre GANTIER
Trésorier de l'OABA

Comme le prévoient nos statuts, je viens soumettre à votre approbation le compte-rendu financier pour l'exercice 2009.

Les encaissements de l'exercice 2009 se sont élevés à : 542.063 € contre 846.087 € en 2008.

Les décaissements de l'exercice 2009 se sont élevés à : 585.797 € contre 538.186 € en 2008.

La trésorerie de l'Œuvre en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements se trouve diminuée de 43.734 € et passe de 1.707.807 € au 31 décembre 2008 à 1.664.073 € au 31 décembre 2009.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- espèces en caisse	2 €
- disponible en banque	198.553 €
- compte valeurs	33.347 €
- livret A	5.648 €
- valeurs mobilières	1.426.523 €
soit un total de	**1.664.073 €**

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation		**-456.321 €**
- produits d'exploitation		192.948 €
• cotisations et dons	187.679 €	
• dommages et intérêts	3.317 €	
• divers	1.952 €	
- charges d'exploitation		649.269 €
• achats et services extérieurs	335.433 €	
• impôts et taxes	13.687 €	
• personnel	253.232 €	
• autres charges	17.907 €	
• dotation amortissements	29.010 €	
Résultat financier		**39.860 €**
- produits financiers		39.870 €
- charges financières		10 €
Résultat exceptionnel		**291.387 €**
- produits exceptionnels		300.686 €
• legs	284.665 €	
• assurance-vie	15.324 €	
• remboursements divers	697 €	
- charges exceptionnelles		9.299 €
• charges diverses	9.297 €	
• charges sur exercices antérieurs	2 €	

RÉSULTAT

Soit un déficit de ..... **125.074 €**

•

BILAN

Actif :

- actif immobilisé		152.533 €
• constructions	139.456 €	
• mobilier, informatique	13.077 €	
- actif circulant		1.673.464 €
• valeurs mobilières	1.426.523 €	
• comptes bancaires	237.550 €	
• autres créances	6.188 €	
• charges constatées d'avance	3.203 €	
Soit un actif de		**1.825.997 €**

Passif :

- capitaux propres		1.724.055 €
• fonds associatifs	1.610.365 €	
• écarts de réévaluation	238.764 €	
• excédent de l'exercice	-125.074 €	
- dettes		101.942 €
• fournisseurs	50.936 €	
• dettes sociales et fiscales	48.845 €	
• autres dettes	2.161 €	
Soit un passif de		**1.825.997 €**

•

Conclusions du Trésorier Pierre GANTIER

Comme vous avez pu l'entendre, nos finances subissent, comme nombre de sociétés, entreprises ou associations la crise financière actuelle.

Le point le plus évident est celui du budget consacré à l'accueil des animaux retirés à leurs propriétaires pour maltraitance ou abandon de soins : plus de 150 000 euros.

Autre sujet, celui de la lenteur du paiement des legs en cours et la perte financière, pour une association légataire, lorsqu'il y a une contestation par les héritiers. Certains legs ne sont perçus qu'une dizaine d'années après le décès, sans compter les frais de notaires ou d'avocats que cela représente. Il est important pour une association comme l'OABA d'avoir une réserve financière compte tenu que nos recettes ne proviennent que de la générosité de nos adhérents, de leurs cotisations, dons et legs. Nous n'avons aucune subvention. Je tiens à préciser que les comptes de l'OABA ont toujours été publiés dans le Bulletin et sur notre site Internet dès qu'il a été créé, ce que ne pratiquent pas toutes les associations.

Heureusement, l'OABA bénéficie de la générosité de ses adhérents. Le bouche à oreille entre amis, auprès des membres de la famille, nos publications (Bulletins, lettres…) tout cela contribue à l'aide apportée à l'association, à cautionner votre soutien, votre soutien à la cause et au bien-être des animaux.

Enfin votre générosité est reconnue d'utilité publique. Pour se faire, l'OABA vous enverra un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 30 € ne vous revient en réalité qu'à 10,20 €, alors que l'OABA dispose bien des 30 € pour faire progresser ses différentes actions envers les animaux.

Soyez donc, dans la mesure du possible, généreux, vous n'y perdrez pas. Merci.

Avant de clore mon intervention, je tiens à vous préciser que fin février, Monsieur Patrick Cavanna, notre expert-comptable, dont je salue la présence à notre Assemblée Générale, nous a adressé son rapport d'audit de l'OABA et nous a donné quitus sur la gestion des comptes de l'Œuvre, arrêtés le 31 décembre 2009. Nous tenons à l'en remercier.

Voici les conclusions de Patrick Cavanna : "A notre avis, les comptes donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au Plan Comptable des Associations".

Je ne saurais terminer ce compte-rendu financier, sans remercier, Madame Yvonne N'Gah de notre service comptabilité, pour sa collaboration précieuse, son dévouement et sa grande gentillesse.

Le rapport financier pour l'exercice 2009 est adopté à l'unanimité.

Pierre GANTIER
Trésorier de l'OABA
Ingénieur honoraire des travaux agricoles
Officier du Mérite Agricole

Pourquoi et comment faire une donation à une association ?

Prévoir de laisser, par testament, une somme d'argent ou certains biens à une bonne cause est un geste généreux, qui sera plus efficace s'il a été fait dans les règles.

Pour laisser à son décès des biens ou une somme d'argent, il faut le prévoir par testament. Mieux vaut donc préciser l'identité de l'association et mentionner son adresse et ce devant notaire et en informer l'association.

Seules les associations ou fondations reconnues d'utilité publique ont le droit de recueillir des legs après le décès, sans avoir à payer de frais de succession.

Une autre façon d'aider une association est de la désigner comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Quel que soit le montant ainsi transmis, elle n'aura aucun impôt à régler.

Le conseil d'administration de l'OABA

Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire

Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation

Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate à la Cour de Paris

Secrétaire générale
Danielle HEUSE
Psychologue

Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur

Trésorier
Pierre GANTIER
Ingénieur des travaux agricoles,
Président d'honneur du Syndicat des
techniciens du ministère de l'Agriculture

Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat

Secrétaire générale adjointe
Paule JONCKER
Retraitée de l'Enseignement

Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage

Trésorier adjoint
Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire des services
vétérinaires du ministère de l'Agriculture

Administrateur
Docteur Fanny ALLMENDINGER
Vétérinaire

Palmarès de l'OABA

Comme chaque année, l'OABA décerne des médailles pour distinguer et récompenser certaines personnalités qui ont apporté une contribution à la protection des animaux de ferme.

En souvenir de son mari, le Docteur Boris KLOTZ, Madame Maria del Rosario KLOTZ a doté ces médailles décernées par l'OABA. Nous la remercions chaleureusement.

Le Docteur Boris KLOTZ était médecin endocrinologue. Ses compétences professionnelles, son courage pendant la guerre et ses qualités humaines lui valurent le grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Remise de la médaille de l'OABA à Cécile DELSOL

J'ai le plaisir de remettre la première médaille de l'OABA à Cécile DELSOL.

Cécile DELSOL est vétérinaire diplômée de l'école d'Alfort. Sa thèse sur le comportement animal en 1996 montre son intérêt pour mieux comprendre les animaux et leurs émotions.

Le début de son activité professionnelle se déroule en clientèle. Puis, rapidement son attachement à la cause animale la conduit vers les associations de protection animale. Elle sera vétérinaire responsable du refuge SPA de Gennevilliers et de Villetaneuse, puis à Saint-Denis de la Réunion.

En 2000, elle intègre la Direction départementale des services vétérinaires de Seine et Marne. Elle poursuit sa formation à l'école nationale des services vétérinaires entre 2001 et 2002.

Depuis 2002, elle est en poste à la DDSV de la Haute-Corse. Elle se voit confier le poste de chef du service environnement et protection animale en janvier 2006.

Nous apprécions beaucoup la motivation de Cécile en matière de protection animale, que ce soit pour sa gestion des animaux de compagnie, des animaux sauvages ou plus particulièrement des animaux de ferme. Frédéric FREUND et Charles TOUGE ont eu le plaisir de travailler avec elle lors de leurs visites récentes des abattoirs sur l'île de Beauté.

Depuis le début de cette année 2010, Cécile DELSOL est référente nationale protection animale, poste de responsabilité créé à la suite des Rencontres Animal et Société.

▲ Médaille de l'OABA remise à Cécile DELSOL

Au-delà de cette distinction remise à Cécile, nous souhaitons reconnaître la motivation de nombreux agents des services vétérinaires. Parfois les associations (dont l'OABA) peuvent être critiques à l'égard de ces services, mais il est important aussi de savoir reconnaître les mérites.

Enfin, cette médaille est un encouragement pour la mise en place des Référents nationaux. Le Bureau de la protection animale que dirige Marie-Aude MONTELY a besoin de ces réseaux pour être plus efficace sur le terrain. Après la distinction de Marie-Aude par l'OABA l'année dernière, il nous a semblé logique, chère Cécile, de vous distinguer.

Nous voulons ainsi afficher le soutien de l'OABA aux initiatives du ministère qui vont dans le sens d'une meilleure efficacité pour la protection des animaux.

Jean-Pierre KIEFFER

▲ Remerciements de Cécile DELSOL

Je suis extrêmement touchée par cette reconnaissance. Je me suis interrogée sur le sens qui pouvait être donné à ce geste. J'ai alors repensé à la phrase de Jean-Pierre KIEFFER quand il m'a annoncé que l'OABA souhaitait me remettre cette médaille : "Il faut le prendre comme un encouragement !".

Cher Jean-Pierre, je vous prends au mot ! Je prends cette médaille comme un encouragement à double titre :

En premier lieu, au titre de mes nouvelles fonctions de "référente protection animale". Je souhaite partager ces encouragements avec mes collègues des services vétérinaires. Je souhaite également partager ces encouragements avec l'ensemble des membres du bureau de la protection animale de la DGAL, en particulier avec sa chef de bureau, Marie-Aude MONTELY. Sous son impulsion, la création d'un réseau de correspondants régionaux protection animale est imminente et devrait nous permettre d'être plus opérationnels sur le terrain et de faciliter les échanges entre administration, associations et professionnels. Bien entendu, je n'ignore pas que ces orientations sont le fruit d'une demande forte des associations de protection animale, dont la vôtre dans le cadre des Rencontres Animal et Société qui se sont déroulées au ministère en juin 2008.

En second lieu, ce témoignage, je le prends à titre personnel comme un encouragement à poursuivre sur la voie de la persévérance et d'une meilleure connaissance de ces "Autres que nous", ces êtres sans parole, que sont les animaux. Parce qu'ils le valent bien !

Je souhaite également remercier Madame Catherine BOUVIER (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux) pour l'attention qu'elle a toujours porté à la protection animale quand elle était DDSV de la Haute Corse, Monsieur Loïc GOUELLO et Monsieur Fabien MENU, respectivement Directeur et Directeur adjoint de la DRAAF de Corse pour l'accueil qu'ils m'ont réservé au sein de cette structure.

Indéniablement, et ce n'est pas Monsieur le Président de l'ODARC et Monsieur le Directeur du SMAC ici présents qui me contrediront, la Corse a des atouts agricoles à faire valoir, notamment à travers un élevage de type extensif qui, maîtrisé représente une valeur ajoutée certaine en matière de "bien-être animal".

Enfin, je souhaite vous remercier très sincèrement, Cher Jean-Pierre, ainsi que l'ensemble de votre équipe, en particulier Frédéric FREUND et Charles TOUGE dont j'ai pu apprécier très concrètement le travail sur le terrain. L'administration a besoin d'associations comme la vôtre. Il me semble que nous avons tout à gagner à multiplier les échanges, les collaborations possibles dans le domaine de la protection animale.

Cécile DELSOL

Remise de la médaille de l'OABA à Armelle LAGARDE

Jean-Marie CHUPIN, administrateur de l'OABA, a présenté le dévouement d'Armelle LAGARDE et lui a remis la médaille de l'OABA bien méritée.

La vie d'Armelle LAGARDE commence simplement, elle voit le jour à Clermont Ferrand et passe les six premières années de sa vie dans le Puy de Dôme.

Puis c'est le départ en Afrique où ses parents médecins vont s'établir avec toute la famille. Elle séjourne 12 ans en République Centre Africaine, puis trois ans au Gabon. Au cours de ces années, elle accompagne régulièrement ses parents en savane et en forêt, elle grandit au milieu d'animaux dits sauvages qui lui deviennent rapidement familiers, c'est dire si son intérêt viscéral pour tous les animaux s'est révélé depuis longtemps.

En 1995, la famille rentre en France, Armelle retrouve brièvement le Puy de Dôme, elle poursuit ses études, obtient le diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques d'Outre-mer à l'école d'agro-économie internationale, puis se perfectionne dans différents domaines.

Elle est ouvrière agricole dans une ferme d'altitude du Puy de Dôme, fait connaissance avec l'élevage des vaches de chez nous, la Salers, elle s'initie à la fabrication du fromage. De là, elle part dans un laboratoire au Chili pour étudier les algues marines. Puis devient assistante scientifique dans un laboratoire ornithologique au Sénégal.

Ensuite Armelle effectue des séjours de trois mois sur des navires espagnols et français pour la surveillance technique de la pêche au thon dans le Golfe de Guinée et le Canal du Mozambique.

Après ces quelques mises en train, Armelle entre au CNRS et séjourne 14 mois en Terre Adélie sur la base Dumont d'Urville à observer et étudier les oiseaux et mammifères marins. Un petit séjour sur l'île aux moutons au large du Finistère sud à observer une colonie de sternes lui assure la transition pour un réacclimatation à nos latitudes.

Après un cours passage dans un parc animalier en Dordogne, Armelle est recrutée comme responsable animalière pour le Scénoparc animalier placé sous l'égide de la Princesse et Prêtresse iO qui ouvre à Valette dans le Cantal, c'est un projet grandiose qui va retracer l'histoire de la vache de la préhistoire à nos jours.

Ce parc est donc dédié aux bovins en tous genres : 80 animaux, une douzaine d'espèces différentes qui vivent sur 35 hectares à 1000 mètres d'altitude.

Fin 2005, les responsables de ce projet m'ont demandé mon avis et des conseils alors que le projet était bouclé ! Mais la rencontre essentielle a eu lieu en Février 2006 peu avant l'ouverture du parc.

Armelle débarquait dans le Cantal, sans trop savoir ce qui l'attendait et surtout, elle n'avait jamais approché ce type d'animaux. Nous avons commencé une première approche sur des vaches Salers pas très dociles, c'est à ce moment que j'ai pu apprécier la passion d'Armelle pour tous les animaux et le formidable potentiel qu'elle avait à développer à leur service. Il fallait beaucoup plus qu'un violent coup de pied reçu le premier jour et les avis perçus aux alentours pour la décourager : pensez donc c'était une femme qui allait s'occuper des animaux du parc...

Le Cantal était pour Armelle un lieu sauvage avec un environnement préservé, son Eldorado à elle en quelque sorte !

Animée par une passion authentique, Armelle se met au service des animaux au fur et à mesure de leur arrivée au parc.

Elle apprivoise les rennes, flatte l'encolure des Watusis, parle aux Zébus, aux Bisons, tient en respect les Aurochs à la parole, caresse les Bufflonnes, et bien sûr devient très amie avec les veaux et vaches Salers, et complice avec Auvergne et Limousin (c'est leur nom) son fidèle attelage de bœufs Salers.

Armelle est l'unique capacitaire française autorisant la détention de Bœufs Musqués, espèce non domesticable qu'elle a réussi à "amadouer" suffisamment pour mieux surveiller leur état de santé et pratiquer les interventions à caractère obligatoire.

Depuis l'ouverture du parc, Armelle se consacre entièrement aux animaux, jusqu'à en sacrifier une partie de sa vie personnelle sans s'en apercevoir. Quand un animal est malade, Armelle n'est pas bien, l'attente d'une naissance c'est l'angoisse, elle ne compte bien sûr pas son temps ni sa peine, tous les jours à la première heure elle nourrit les animaux, les examine au passage, en toutes circonstances Armelle monte la garde !

Elle accepte de se faire remplacer de temps en temps mais après avoir scrupuleusement observé son remplaçant pour s'assurer de ses bonnes pratiques.

Tous ceux qui la connaissent disent qu'elle a les défauts de ses qualités, "c'est une affective, une passionnée, alors elle ne s'arrête plus". Armelle Lagarde est la Diane Fossey du Scénoparc iO !

Pendant trois ans, non seulement Armelle a assuré les soins des animaux, mais elle a également assuré des animations autour de la relation Homme/Animal, des présentations d'attelage, raconté l'histoire de la Salers avec démonstrations à l'appui, toujours avec la même passion !

Hélas ! Malgré tous ces sacrifices, pour des raisons techniques, économiques et peut-être politiques, le Scénoparc iO n'a pas ouvert ses portes en Avril 2009 comme prévu.

Depuis, aucune décision n'est prise : fermeture définitive ou réouverture sur un autre thème ? Personne ne sait, surtout pas Armelle… Alors depuis deux ans, 6 jours sur 7 elle continue seule sans aide, sans visite, d'apporter les soins aux animaux avec la même rigueur, le même dévouement sans se plaindre de l'indifférence des "décideurs" à son égard, et malgré les aléas climatiques, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, que la température descende à moins 15 degrés, pour Armelle les animaux passent avant tout !

Je remercie le conseil d'administration de l'OABA d'avoir accordé la médaille à Armelle, cette marque de reconnaissance pour son travail, pour son dévouement à la cause animale va bien sûr l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Nous devons aider Armelle à continuer de mettre sa passion au service de la cause animale, elle le mérite tant, et les animaux ont besoin d'elle.

Merci Armelle pour tout ce temps consacré aux animaux. Je te connais, je sais que tu vas continuer bien sûr. Au nom de notre amitié, je te demande cependant une chose Armelle, pense également à toi, c'est aussi très important.

Bravo, et merci à toi Armelle, l'OABA peut être fière de te témoigner sa reconnaissance, tu la mérites tant.

Jean-Marie CHUPIN

▲ Médaille de l'OABA remise à Armelle LAGARDE

Tout d'abord, j'aimerais remercier l'OABA de me faire l'honneur de me remettre cette médaille. J'en suis très honorée. Jean-Marie, merci pour ton intervention, ton soutien et ton amitié pendant toutes ces années.

De l'Afrique au Pôle Sud, en passant par la Bretagne, sur terre comme sur mer, j'ai eu la chance d'avoir des expériences professionnelles variées et atypiques. Au cours de chacune de ces missions, je me suis investie et passionnée pour l'étude et la protection de la faune sauvage. J'ai découvert des environnements différents mais remarqué, à chaque fois, les mêmes failles, la même vulnérabilité et fait le constat qu'il y a du travail en matière de protection animale. Je pensais, à l'époque, que la "non-implication" de l'homme sur l'environnement signifiait pour moi le bien-être animal.

Il y a 4 ans, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le poste de responsable animalière dans un parc à thème, le Scénoparc iO, implanté dans le nord Cantal. Parc qui présente la relation Homme/Animal de la préhistoire à nos jours. On m'a donc confié la responsabilité de gérer et de m'occuper des animaux du parc. Expérience nouvelle pour moi, très enrichissante puisqu'elle m'a permis de découvrir les animaux d'élevage et les animaux domestiques. Au côté de Jean-Marie CHUPIN, j'ai appris à les approcher, à décoder et à comprendre leurs besoins, leur caractère, leurs habitudes, leurs attentes et leur affection. Jean-Marie m'a initié à l'éthologie.

Le Scénoparc iO est un projet ambitieux et séduisant, qui, mené à bien, pourrait apporter et sensibiliser beaucoup. Les circonstances ont fait que je me suis retrouvée à gérer toute seule les animaux du parc dans des conditions parfois difficiles et compliquées. C'est une expérience de terrain rude mais tellement riche d'apprentissage. Je me suis appliquée à garder constance et régularité. En étant au premier plan, j'ai approché et observé les animaux, appris à reconnaître leur comportement en fonction des espèces et des individus. J'ai pu déceler des traits de caractère bien affirmés parfois et une infinie reconnaissance. Des liens de complicité se sont tissés et je me suis passionnée pour la relation Homme/Animal, avec toujours l'envie d'en savoir plus.

C'est la raison pour laquelle cette médaille décernée par l'OABA représente beaucoup pour moi. Je suis très touchée par cette reconnaissance et fière de la recevoir. Je suis plus que solidaire de vos engagements, de vos combats et de vos actions.

Aujourd'hui, je suis déterminée à continuer dans ma lancée, à m'occuper d'animaux, à veiller à leur bien-être et à les protéger. Je pense qu'avec tout ce qu'ils nous apportent au quotidien, nous avons une responsabilité envers eux, nous sommes tous concernés par leur protection.

Armelle LAGARDE

Remise de la médaille de l'OABA à Claude HUBERDEAU

Deanna MARTIN Déléguée de l'OABA et Présidente de l'APPA Equidés a présenté Monsieur Claude HUBERDEAU et lui a remis la médaille décernée par l'OABA :

Comme le précisait Frédéric FREUND, il y a bien longtemps que je lutte contre toutes les maltraitances animales avec ma propre association, mais depuis plusieurs années en étroite collaboration avec l'OABA parce que, aussi bien pour les chevaux que pour le bétail, la maltraitance est en augmentation alarmante.

J'ai été amenée à travailler en étroite collaboration avec la protection animale dans les DSV des Hautes Pyrénées, en particulier avec Monsieur HUBERDEAU, ce qui m'a permis au fil des ans d'apprécier ses qualités, ses motivations, le fait de toujours répondre présent et d'être très compétent. Ce ne sont que des qualités, c'est pour cela que je suis contente de le voir parmi nous aujourd'hui, pour un honneur qu'il a parfaitement mérité. Mais je suis désolée de dire que je ne trouve pas une aussi bonne écoute, une aussi bonne volonté et une aussi bonne compétence dans toutes les DDSV de France.

J'évoquerai une de nos affaires les plus lourdes. Les maltraitances duraient depuis un peu plus de 8 ans avec des cadavres tous les hivers parce que "l'éleveur"concerné possédant toujours environ 50 vaches ne s'en occupait pas du tout l'hiver. Il y avait énormément d'animaux qui mouraient lentement de faim. C'était facile aux estives l'été cela ne coûte rien pour nourrir les animaux, mais l'hiver il les laissait sur 15 à 20 hectares puisqu'il y avait un ruisseau et les vaches n'étaient pas nourries.

Ce monsieur poussait la fainéantise jusqu'à fermer les granges pour ne pas avoir à les nettoyer et avec les deux derniers hivers, les vaches ont particulièrement souffert par le froid intense d'intempéries, de pluies diluviennes glacées pendant plusieurs mois. Les animaux ne pouvaient pas avoir le recours d'aller s'abriter dans les granges pour se sécher et se tenir chaud.

L'OABA suite à nos signalements avait déjà déposé des plaintes qui n'avaient pas abouti. Mais enfin, la saisie a été ordonnée par les services vétérinaires. Les vaches n'étaient pas transportables au départ, elles étaient trop faibles. On s'est débrouillé pour faire apporter de la nourriture pendant un mois sur place et ensuite on a procédé grâce à toute une logistique bien organisée à l'enlèvement de ces bovins pour les emmener grâce à l'OABA en pension chez un bon éleveur.

▲ **Monsieur HUBERDEAU et Charity**

Sur cette photo, nous pensions qu'il s'agissait d'une vêle qui n'avait pas pu suivre le troupeau, parce qu'elle était quasiment agonisante, couchée et les yeux fermés dans une sorte de partie marécageuse. On a procédé à l'acheminement du troupeau vers les camions. Nous avons appelé un vétérinaire qui a fait sur place des perfusions et des constatations catastrophiques d'une anémie (il ne restait plus que 10 % des globules rouges), avec des milliers de poux.

Nous l'avons appelée "Charity" et nous l'avons emmenée dans la camionnette officielle des services vétérinaires chez une amie en pension dans un box à chevaux. Charity n'a pas pu se lever seule pendant 3 ou 4 mois, elle était trop faible. Le pronostic était sombre, mais elle avait une terrible volonté de vivre. Puis lorsqu'elle a compris qu'on lui portait à manger elle était limite de nous foncer dessus parce qu'on n'allait pas assez vite ! Sa meilleure amie était une poule qui est toujours venue pondre ses œufs sur le ventre de Charity et qui dormait la nuit perchée sur elle. Charity se porte maintenant très bien.

Deanna MARTIN

▲ **Deanna MARTIN, déléguée de l'OABA**

Je suis un technicien de terrain. Je parle plus souvent aux vaches qu'aux gens. Je suis plus habitué à arpenter les montagnes des Pyrénées que les rues de la capitale.

J'ai commencé mon travail en 1984 à l'abattoir de Tarbes et lorsqu'on savait qu'un inspecteur de l'OABA arrivait, un vent de panique soufflait. A l'époque, je ne savais pas ce qu'était l'OABA et dernièrement, j'ai fait des prélèvements de sang sur des moutons pour la FCO à l'abattoir de Tarbes et croyez moi le dossier a bien avancé et les choses se passent bien mieux à l'abattoir de Tarbes. La protection animale est mieux respectée, je peux vous rassurer, il y a eu du chemin de fait.

Par contre en 2009, lorsque j'ai attaqué le dossier de Monsieur C. que je poursuivais depuis une dizaine d'années, j'étais loin de me douter que cela m'amènerait ici. Vous avez parlé de la disparition des DDSV c'est vrai que cela nous inquiète énormément, surtout que la protection animale va passer certainement sous la coupe de l'environnement. Quelle disponibilité aurons-nous réellement pour travailler sur les dossiers, c'est une grave question qui se pose surtout qu'actuellement nous avons une lourdeur administrative qui se met en place. Il nous faut rédiger les rapports, des courriers et cela prend un temps monstrueux. On a de moins en moins la possibilité de travailler sur le terrain.

On va essayer de s'organiser, mais le travail de terrain est ce qui m'importe avant tout. Je me rends compte que parallèlement vous avez aussi ce problème. Il est facile de dresser un procès verbal pour des mauvais traitements et de prendre contact avec l'OABA pour faire enlever les animaux. Mais quand on voit les engagements financiers, les luttes qu'il y a au niveau de la justice, je trouve que c'est dommage de se perdre dans tous ces méandres, alors que l'aspect technique est relativement simple et caractérisé.

Je voudrais remercier l'OABA car sans votre association, on ne peut rien faire. On peut dresser un procès verbal, comme à cet éleveur, je l'ai fait plusieurs fois, il prend une amende et cela continue. J'ai absolument besoin de l'OABA pour enlever les animaux, les confier quelque part pour que les choses avancent réellement.

Je peux témoigner que lorsque je dresse un procès-verbal contre un éleveur et que l'OABA est derrière, au niveau de la justice on suit et les gens font attention, ils se méfient et les affaires seront poursuivies. Dernièrement j'ai dressé un procès verbal contre un éleveur, l'éleveur a été relaxé alors qu'il y avait eu réellement des mauvais traitements caractérisés, mais j'étais tout seul. J'ai besoin de l'OABA et je trouve aberrant que l'administration générale se décharge complètement des frais financiers et des frais judiciaires sur une association et sur votre bénévolat. Il y a quelque chose qui me choque énormément.

Je voulais remercier personnellement Frédéric pour sa gentillesse, sa compétence dans des dossiers où il m'a bien aidé et je voulais remercier également Eva Souplet pour m'avoir aidé à rédiger mes procès verbaux.

Je trouve que cette médaille est un peu usurpée dans le sens où elle doit être partagée. Je suis un des rares techniciens des services vétérinaires à avoir deux chefs de service. Il y a certes ma chef de service à qui je rends hommage, très compétente, mais il y a aussi Deanna Martin plus sévère et plus délicate à gérer. Elle m'informe et j'ai compris que j'étais obligé d'y aller si je voulais avoir un peu de tranquillité…

Cette médaille c'est à Deanna que je la dois pour tout le travail qu'on fait ensemble. Merci.

Claude HUBERDEAU

▲ Médaille de l'OABA remise à Claude HUBERDEAU

Cette médaille bien méritée était remise par Pierre GANTIER, Président d'Honneur du Syndicat des techniciens du ministère de l'Agriculture. Cette distinction souhaite également mettre à l'honneur les techniciens des services vétérinaires dont certains apportent une précieuse aide aux actions de l'OABA.

Prix Gil RACONIS

Les habitués de notre Assemblée Générale auront noté qu'il n'y a pas, cette année, de prix récompensant les éleveurs.

Cela ne signifie nullement que ce prix, cher à Madame GILARDONI, soit abandonné. Mais nous avons voulu mettre à l'honneur des personnes physiques ou morales travaillant dans le milieu des abattoirs et qui ont la volonté de parfaire les conditions d'abattage des animaux, répondant ainsi aux légitimes attentes de notre association.

Il faut aussi l'avouer : nos délégués visitent davantage d'établissements d'abattage que d'élevages. La création d'un tel prix paraît dès lors légitime.

Nous avons souhaité lui associer le nom de Gil RACONIS, délégué enquêteur de l'OABA pendant vingt ans, décédé en juin 2008. Nous ne pensons trahir ni sa mémoire ni sa philosophie car dans son livre "L'abattoir, Agir autrement", il écrivait : "*Par souci d'objectivité, j'ai tenu à évoquer les bons abattoirs, pas seulement les mauvais, à faire connaître de braves gens au grand cœur, et pas seulement les imbéciles, sadiques et violents*".

Le prix Gil RACONIS sera donc destiné à présenter et à récompenser ces "braves gens" ayant montré, dans le domaine de l'abattage, une implication en faveur de la protection animale.

Syndicat mixte de l'abattage en Corse

Le prix Gil RACONIS est décerné cette année au SMAC : le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse.

Historiquement, culturellement et économiquement l'élevage est un secteur essentiel du développement agricole de la Corse. Conséquence nécessaire et évidente, l'abattage des animaux destinés à la consommation constitue une activité indissociable de l'élevage. Mais ce secteur d'activité, compte tenu du faible volume d'abattage, de la saisonnalité de cet abattage, et d'une mauvaise gestion des abattoirs publics a connu de grandes difficultés.

Vous serez peut être étonnés d'apprendre qu'en Corse, la moitié des bovins, 75 % des porcins et 80 % des ovins et caprins sont abattus « hors abattoirs » dans des conditions qu'il est facile d'imaginer…

Dès 2003, l'Assemblée de Corse demandait au Préfet d'autoriser la création du SMAC afin de développer et d'organiser l'abattage en Corse. En 2005, un changement de direction impulsait une nouvelle dynamique au SMAC conduisant à l'aboutissement de nombreux projets d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements d'abattoirs.

Charles TOUGE et Frédéric FREUND ont visité les abattoirs de l'île de beauté en décembre 2009. Accompagnés par le responsable technique du SMAC, nous avons noté les projets en cours (notamment la réfection complète de l'abattoir de Porto-Vecchio afin de prendre en compte les exigences en terme de protection animale), pris acte des investissements programmés (réfection des sols des stabulations, nouveau piège de contention et poste d'étourdissement à l'abattoir porcin de Bastelica), et visité le nouvel abattoir porcin de Cozzano (qui était inauguré quelques jours avant notre venue).

Le SMAC ne gère que les abattoirs de Corse du Sud (trois établissements en fonctionnement, deux en rénovation outre un projet de reconstruction à Sartène) puisque l'abattoir de Ponte-Leccia, le plus grand établissement de l'île, appartient au Conseil Général de Haute-Corse.

Ce prix vient récompenser et encourager une équipe dynamique, dirigée par Jean-Pierre GIANSILY, attentive au respect des règles de protection animale dans les établissements qu'elle gère, soucieuse de proposer des produits de qualité et de lutter, ce faisant, contre les abattages "clandestins".

Je laisse le Président du SMAC, Monsieur Jean-Claude BONNACORSI, ancien avocat au barreau de Bastia, venir compléter cette brève présentation après avoir reçu des mains du Président KIEFFER et de son confrère, Maître MONOD, notre Vice-président, le prix Gil RACONIS.

Frédéric FREUND

Conseiller exécutif à la Collectivité Territoriale de Corse, en charge de l'Office agricole et rural de Corse, Président du Syndicat mixte de l'abattage, c'est avec beaucoup d'émotion que je reçois cette distinction avec Monsieur Giansily qui m'a beaucoup secondé à la tête et à la création de ce syndicat. Cette distinction ne peut que nous satisfaire et elle aura un certain retentissement dans cette île.

Monsieur le Président, vous vouliez mettre à l'honneur ceux qui ont montré une implication dans la protection animale et participé ainsi à la culture de l'abattoir de préférence aux abattages familiaux. "Si un jour les abattoirs étaient correctement agencés, bien équipés pour éviter toute souffrance animale", cette phrase est au cœur de l'engagement de Gil Raconis.

Dans notre île, l'élevage fait partie de notre culture car nous sommes d'origine rurale.

Cette fonction d'abattage est de plus en plus contrôlée, surveillée, encadrée. C'est dire qu'il faut corriger certaines pratiques hors contrôles et contraintes et contraires au professionnalisme.

Certaines communautés rurales avaient organisé des sites d'abattage mais cette organisation a conduit à des situations difficiles sur le plan financier.

Deux opportunités se sont présentées :

- *Un statut particulier de la Corse où la Collectivité Territoriale de Corse a une compétence totale dans la politique agricole et pour la mise en forme elle ne dépend que d'un seul office. Cela facilitait le passage de la confusion à une rationalisation. Il fallait proposer le site d'abattage répondant aux normes avec la mise en place d'une structure unique d'abattage à un tarif unique, dans le respect des règles communautaires. Elle avait pour but d'inciter les éleveurs à venir abattre dans des conditions raisonnables et raisonnées.*
- *L'Etat a consenti une importante enveloppe financière pour parfaire un certain nombre d'investissements. Cela a permis la création de ce site d'abattage en Haute Corse. En Corse du Sud tous les sites ont été modernisés et un nouveau site pour l'abattage porcin vient d'être inauguré. En effet, la filière porcine tend à l'obtention d'une AOC Charcuterie Corse et l'abattage se fait de plus en plus dans des conditions acceptables.*

Jean-Claude BONNACORSI

▲ **Monsieur Jean-Claude BONNACORSI**

▲ **Prix de l'OABA remis à Jean-Claude BONNACORSI**

▲ **Maître MONOD, Docteur KIEFFER, Monsieur GIANSILY et Monsieur BONNACORSI**

Prix de thèse
Jacqueline Gilardoni

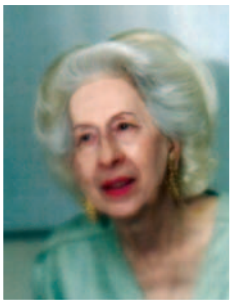

A la mémoire de Jacqueline GILARDONI
Fondatrice de l'O.A.B.A.

Nous allons procéder, à présent, à la remise des Prix de thèse de l'OABA. Cette année nous avons la chance de pouvoir récompenser deux vétérinaires : Esthel THIERY-PIGÉ et Sandy ESPALLARGAS. Ces deux jeunes vétérinaires ont réalisé chacune leur thèse en rapport avec la protection animale.

Jacqueline GILARDONI, fondatrice de l'OABA, avait toujours souhaité encourager les travaux des étudiants vétérinaires pour la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons donné son nom à ce prix de thèse que l'OABA décerne, chaque année, à un ou plusieurs étudiants d'une école vétérinaire. C'est aussi l'occasion de sensibiliser ces vétérinaires et leur entourage à la protection des animaux et de leur faire connaître notre association.

La présentation de ces thèses est faite par Fanny ALLMENDINGER, lauréate du Prix de thèse 2008 et à présent administratrice de l'OABA.

▲ **Fanny ALLMENDINGER présente les thèses**

Il y a un an de cela, je me trouvais à la place de Sandy et d'Esthel. Ma thèse "bientraitance des bovins à l'abattoir, des considérations éthiques aux réalités pratiques" m'a en effet valu le prix Jacqueline GILARDONI 2009. Je mesure donc aujourd'hui l'honneur qui m'est fait de pouvoir à mon tour intervenir devant vous dans le but de présenter les thèses de mes consœurs.

J'aimerais saluer à mon tour la qualité de leur travail et leur investissement auprès de notre cause commune, à savoir la protection animale. Je me permets donc de les féliciter aujourd'hui, car elles se sont toutes deux penchées sur un sujet difficile, épineux et éprouvant moralement. Je suis par-là même rassurée de constater que la jeune génération de vétérinaires s'intéresse au sort des animaux de production abattus dans nos abattoirs, et qu'il ne s'agit pas juste d'un épiphénomène.

Par leur position privilégiée, les vétérinaires ont un rôle très important à jouer vis-à-vis de la protection animale. Ils en sont les référents en abattoir et sont à même d'expliquer au grand public et aux professionnels l'importance de respecter les animaux à tout moment de leur vie et notamment dans les situations les plus critiques, comme lors de leur mise à mort.

L'abattage des animaux de production reste de toute évidence un sujet particulièrement délicat et sensible à aborder. Il faut du courage et de la volonté pour s'intéresser aux abattoirs car la mise à mort "industrielle" des animaux, rendue indissociable du cycle de production intensive de la viande pour les appétits des consommateurs humains n'en reste pas moins une pratique difficile à soutenir moralement quand on a quelque considération pour le monde animal. C'est pourquoi cette mise à mort appelle à la vigilance de tous et plus particulièrement la nôtre, Esthel, Sandy, en notre qualité de vétérinaire.

Et ceci notamment en cas de médiatisation, comme cela se produit aujourd'hui, au sujet de la qualité ou de la saveur de la viande. En effet, l'abattage rituel et notamment halal a récemment défrayé la chronique (comme il fut rappelé par les précédents intervenants). Entre les groupes religieux radicaux, les mouvements progressistes qui certifient certains abattages après étourdissement, pour le quidam consommateur, musulman ou non, la situation est globalement confuse. En réalité, outre l'effet de mode du halal, bien peu de consommateurs savent ce qui se cache derrière ce terme.

Pour des raisons commerciales, car il s'agit d'un marché florissant, de nombreux arguments sont mis en avant comme une meilleure qualité de la viande ou une moindre souffrance animale, ce qui est incroyablement exagéré, pour ne pas dire mensonger, pour tous ceux qui connaissent la réalité des abattages halal. Mais, comme vous le savez tous "ventre affamé n'a point d'oreille". Les publicitaires connaissent aussi cet adage, eux qui cherchent avant tout à vendre le produit « halal » et n'hésitent pas à forcer le trait à destination de la clientèle. On aura même vu des promotions pour des eaux de source certifiées halal !

Pour clarifier la situation, il est important de se rappeler qu'à la différence de l'abattage classique, l'abattage rituel, musulman ou juif, est réalisé par un égorgement de l'animal en pleine conscience, c'est-à-dire non étourdi. Rappelons que l'absence d'étourdissement vient de la crainte que l'animal ne soit plus vivant au moment de l'égorgement ou alors que ce dernier soit blessé.

L'idée n'est pas de remettre en question l'abattage rituel car nous sommes dans un pays laïc mais c'est cette absence d'étourdissement préalable qui est remise en cause. En effet, l'égorgement sans étourdissement passe par des manipulations potentiellement stressantes pour l'animal et par une sensation de douleur certaine.

C'est dans ce contexte de médiatisation que la thèse d'Esthel trouve tout son intérêt. Comme nous l'avons vu, la situation actuelle est complexe et nécessite des preuves scientifiques permettant à chacun de choisir en toute connaissance de cause. Cette thèse présente plusieurs qualités majeures. Pour ne citer que les plus importantes : une technicité et une précision remarquables, même pour quelqu'un qui appartient au monde vétérinaire. En effet, il n'est pas évident de prime abord de se familiariser par exemple avec toutes les caractéristiques relatives au courant électrique ou aux différents paramètres liés à la qualité ou à la saveur de la viande. Ensuite, il faut reconnaître qu'Esthel a réalisé une étude bibliographique très complète et très bien documentée, qui permet de faire la synthèse des connaissances les plus récentes dans ce domaine. Un autre intérêt de la thèse réside précisément dans l'absence a priori de parti pris pour l'une ou l'autre cause afin de ne conclure que sur la base du scientifique. Il faut reconnaître qu'il est particulièrement difficile dans le domaine du religieux de proposer des avancées sans heurter la sensibilité de chacun.

Toutes ces qualités permettent finalement d'apporter des arguments concrets, scientifiques et objectifs aux communautés religieuses juive ou musulmane, qui s'inquiètent de la qualité finale de la viande. En effet, existe-t-il une différence significative de qualité entre la viande issue d'un animal étourdi et celle d'un animal abattu rituellement ? Au travers de cette question, Esthel met en avant une autre interrogation très importante si ce n'est capital, pour les défenseurs de la protection animale, qui est de savoir si un certain type d'étourdissement peut satisfaire à la fois les recommandations religieuses sans obérer la qualité de la viande et ainsi en légitimer la pratique.

Les enjeux futurs de la protection animale sont aussi larges que son champ d'action en termes d'abattage et notamment rituel. De nombreuses avancées sont à espérer pour les prochains temps. La thèse d'Esthel offre un matériel scientifique conséquent qui devrait permettre à chaque partie, à savoir les représentants religieux et politiques, les sacrificateurs, les directeurs d'abattoir, les consommateurs de toute religion et conviction, les représentants vétérinaires et les défenseurs de la protection animale de trouver un consensus pour évoluer vers un meilleur respect de la bientraitance animale.

C'est dans cet état d'esprit que la thèse de Sandy s'inscrit. Son étude est essentiellement axée sur la pratique de l'étourdissement électrique ou électronarcose en abattoir mais sous un autre angle. Au-delà de la spécificité liée à l'abattage rituel, il apparaît essentiel de se questionner sur ce procédé d'un point de vue général, car il s'agit d'une méthode couramment employée en abattoir pour induire l'insensibilité des animaux avant leur mise à mort.

Sandy a choisi de s'intéresser à l'électronarcose chez les ruminants de boucherie en détaillant les conséquences pour l'animal et la carcasse résultante. C'est un choix qu'il convient de saluer car Sandy traite ici un sujet difficile et complexe de façon très rigoureuse grâce à une étude bibliographique quasi exhaustive. Détaillant de façon très claire le processus physiologique résultant du passage du courant électrique au niveau cérébral, elle met en avant les différents paramètres permettant d'une part, d'évaluer

l'efficacité de l'électronarcose, c'est-à-dire l'obtention d'un animal insensible et inconscient et d'autre part, d'apprécier les caractéristiques de la viande.

Sa thèse représente, au même titre que celle d'Esthel, un ouvrage de référence tant du point de vue de la technicité abordée que du raisonnement scientifique suivi. De cette façon, elle tente de montrer comment l'électronarcose peut répondre aux différentes exigences requises, à savoir la bientraitance de l'animal lors des derniers instants de sa vie, la qualité de la viande finale et la sécurité du personnel. Passant en revue à la fois les bovins, les ovins, les caprins et les différentes pratiques en fonction des pays, son étude met en exergue l'importance des contrôles en abattoir et de la formation du personnel, garant du respect des exigences précitées. La thèse de Sandy permet ainsi la promotion de la bientraitance animale en tant que facteur de qualité au même titre que la sécurité alimentaire ou celle du personnel.

Gageons que le contenu de leurs thèses soit à l'avenir un référentiel qui nourrira aussi bien les futures études expérimentales, c'est-à-dire en conditions réelles, que la mise en œuvre au niveau européen des standards et normes relatifs à la qualité de la viande.

▲ **Sandy ESPALLARGAS**

Je ne dirai que quelques mots pour présenter ma thèse. En tant qu'étudiante vétérinaire puis en tant que vétérinaire, je me suis toujours sentie concernée par le bien-être des animaux, et pendant des années j'ai fait signer des pétitions pour améliorer les conditions de vie des animaux et en particulier des animaux de ferme. C'est pourquoi au moment de choisir mon sujet de thèse je me suis tournée vers l'OABA et c'est ainsi que j'ai eu la chance de rencontrer Jean-Pierre Kieffer il y a maintenant cinq ans. Le Dr Kieffer m'a proposé de m'intéresser plus particulièrement à la question du bien mourir en réalisant une thèse sur l'étourdissement électrique ou électronarcose.

L'objet de la thèse était de réaliser une synthèse de résultats scientifiques publiés ces vingt dernières années concernant l'électronarcose en insistant sur ses conséquences sur la physiologie de l'animal et sur sa carcasse. Car si l'abattage doit respecter le bien-être animal, il doit aussi conduire à l'obtention d'une viande propre à la consommation humaine.

Globalement les études montrent que l'électronarcose permet à l'animal d'être inconscient et insensible à la douleur jusqu'à sa mort par saignée. Cet état est réversible et conduit, en l'absence de section des jugulaires, au réveil de l'animal entre 30 et 85 secondes selon l'espèce. D'où l'importance d'opérer la section des jugulaires rapidement après l'induction de l'étourdissement. Concernant la qualité de la viande, les études montrent également que chez le mouton l'étourdissement par électronarcose conduit à une viande globalement plus tendre que les autres méthodes d'étourdissement mais avec un risque accru de lésions hémorragiques de la carcasse si la saignée n'est pas réalisée très rapidement. L'ensemble de ces résultats varie en fonction de l'animal, des réglages de l'appareil et de la préparation opérés par le personnel. Cela souligne une fois de plus l'importance des contrôles de l'appareillage et de la formation du personnel.

L'électronarcose est une méthode d'étourdissement efficace et respectueuse du bien-être animal à condition d'être appliquée par un personnel qualifié.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant ce sujet de thèse il y a 5 ans, et en me décernant ce prix aujourd'hui. Ce prix de thèse est pour moi à la fois une reconnaissance et un encouragement. J'espère que ce prix marque le début d'une longue contribution de ma part à la protection animale en tant que vétérinaire. Je tiens aussi à remercier Madame Magras, professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes qui m'a guidée et soutenue dans la réalisation de cette thèse. Elle n'a pas pu venir aujourd'hui et m'a demandé de vous présenter ses excuses. Enfin comme je sais que les dons sont indispensables à la poursuite de nos actions, je fais don à l'OABA de la somme que vous projetez de me remettre.

Sandy ESPALLARGAS

▲ **Diplôme remis à Sandy ESPALLARGAS**

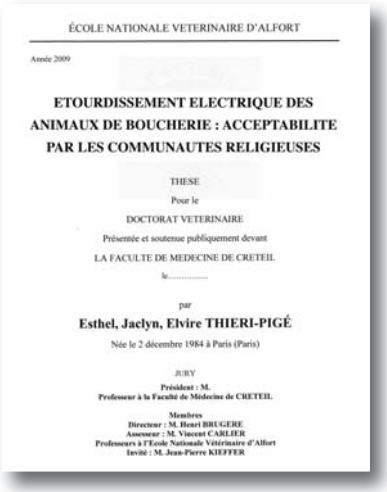

ÉCOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

Année 2009

ETOURDISSEMENT ELECTRIQUE DES ANIMAUX DE BOUCHERIE : ACCEPTABILITE PAR LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

THESE

Pour le

DOCTORAT VETERINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

le.....

par

Esthel, Jaclyn, Elvire THIERI-PIGÉ

Née le 2 décembre 1984 à Paris (Paris)

JURY

Président : M.
Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres
Directeur : M. Henri BRUGERE
Assesseur : M. Vincent CARLIER
Professeurs à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
Invité : M. Jean-Pierre KIEFFER

▲ Couverture de la thèse d'Esthel THIERI PIGÉ

Mon sujet de thèse concerne l'acceptabilité de l'étourdissement électrique par les communautés religieuses dans le cadre de l'abattage halal et casher.

Actuellement, la loi interdit tout abattage sans étourdissement, en raison du souci de l'opinion publique pour la bientraitance animale. Mais les textes réglementaires, qui viennent d'être remis à jour en juin 2009, ont maintenu la dérogation autorisant l'abattage sans étourdissement afin de respecter les traditions. En effet, dans les religions musulmanes et juives, l'abattage est régi par plusieurs interdits, parmi lesquels deux concernent l'étude que je vais vous présenter. En premier lieu, l'interdiction de consommation des animaux blessés ou morts avant la saignée implique qu'il est impossible d'utiliser un pistolet d'abattage ou toute autre technique qui assomme l'animal. Ensuite, l'interdiction de consommer du sang oblige à pratiquer une saignée la plus complète possible. Ces exigences sont à la base fondées sur la protection animale, avec l'interdiction de blesser les animaux avant leur saignée, et sur l'hygiène des aliments, car le sang résiduel dans la carcasse est un milieu de culture pour les bactéries. Cependant, du point de vue de la protection animale, un taureau adulte soumis à l'abattage rituel peut rester jusqu'à 2 minutes 30 vigile pendant la saignée. Il apparaît donc souhaitable de trouver une technique, compatible avec les exigences religieuses, permettant d'insensibiliser les animaux avant leur abattage.

L'étourdissement électrique par la tête seulement est une technique consistant à faire passer un courant au travers de l'encéphale grâce à 2 électrodes derrière les oreilles. Précisons bien qu'il est question ici d'étourdissement avant saignée, et non pas après la saignée comme cela peut être pratiqué en abattoir. L'étourdissement électrique a l'avantage de ne pas blesser ni tuer l'animal. Il provoque une crise de type épileptique pendant laquelle l'animal est insensible à la douleur, comme cela a été prouvé par l'étude des réflexes et de l'électrocorticogramme. Si l'animal n'est pas abattu ensuite, il retrouve progressivement son état normal. Cependant, cette technique est critiquée par certains auteurs car elle dégraderait la qualité de la viande, et mon travail de thèse a majoritairement consisté à faire le point sur cette question.

Quelques études ont évalué l'impact de l'étourdissement sur la qualité de la viande en prenant deux groupes d'animaux équivalents et en les abattant soit rituellement, soit après étourdissement. Les courants utilisés variaient entre les études, avec par exemple un voltage de 110 à 400 V, valeurs relativement élevées par rapport à celles utilisées en abattoir. La valeur de 400V correspond à une étude sur des taureaux, pour qui un courant élevé est nécessaire, ce qui peut poser des problèmes de sécurité du personnel. Les paramètres de qualité ont été mesurés de la même manière entre les études puis comparés entre les deux groupes.

Les paramètres choisis sont : la qualité et vitesse de la saignée, mesurée en collectant le sang écoulé pendant la saignée, pour ensuite exprimer la quantité de sang perdue en pourcentage du poids de l'animal. Le pH, mesuré sur le muscle long du dos. La couleur, mesurée sur le même muscle par colorimétrie. Le pouvoir de rétention d'eau, en évaluant la quantité d'eau libérée par un morceau de viande pressée entre deux plaques de verre. Les pertes d'eau à la cuisson et au stockage, en pesant la viande avant et après cuisson ou stockage. Et enfin la tendreté, en mesurant la force de cisaillement nécessaire à couper un morceau de viande. Nous allons maintenant étudier chaque paramètre en synthétisant toutes les études, et voir si une différence existe entre les animaux étourdis ou non étourdis.

Tout d'abord pour la saignée, aucune différence de vitesse ou de qualité d'exsanguination n'a été détectée entre les animaux étourdis ou non étourdis. Certaines études ont également évalué la fréquence des hémorragies musculaires, et les données sont contradictoires : une étude trouve 0% d'hémorragies chez les animaux étourdis, alors que l'autre en trouve 100%. On peut donc affirmer que l'étourdissement n'a pas d'effet sur la saignée, mais on ne peut rien conclure sur les hémorragies musculaires.

▲ Esthel THIERI PIGÉ

En ce qui concerne le pH, certaines études ne constatent aucune différence de pH après étourdissement, alors que d'autres trouvent un pH plus bas chez les animaux étourdis. Toutefois, le pH observé n'est que légèrement plus bas, et seulement sur certains points de la maturation. Ainsi, ces différences sont peut-être dues à de légères erreurs de mesure, et de toute façon le pH final n'est pas influencé par l'étourdissement.

De même que pour le pH, aucune différence de couleur n'est observée à la fin de la maturation. Certaines études notent des écarts faibles et ponctuels de couleur pendant la maturation, mais aucune différence ne persiste. Ici également, les écarts observés peuvent être dus à des artefacts.

Aucune différence n'est observée pour le pouvoir de rétention d'eau après maturation, toutefois les résultats sont plus contrastés en ce qui concerne les pertes d'eau à la cuisson. En effet, certaines études ne constatent aucune différence entre les animaux étourdis et les autres, alors que d'autres notent des pertes d'eau plus élevées chez les animaux étourdis. Les deux études qui ont mesuré les pertes d'eau pendant le stockage ont observé un écart significatif, mais l'une trouve plus de pertes chez les animaux étourdis et l'autre en trouve moins. On ne peut donc pas conclure sur ce paramètre.

Enfin pour la tendreté, aucune différence n'est observée entre les deux groupes en fin de maturation. Il existe quelques différences ponctuelles selon certains auteurs, mais elles n'ont pas d'influence sur la tendreté finale, qui est la plus importante car elle sera jugée par le consommateur.

Pour résumer ces résultats, aucune différence de qualité finale n'est détectée chez la majorité des auteurs entre les animaux étourdis ou non étourdis avant abattage. Si des écarts ponctuels existent pendant la maturation, ils disparaissent en fin de maturation et n'ont pas d'impact sur le jugement du consommateur. Il serait cependant intéressant de mener davantage d'études car seulement 6 études sont disponibles. De plus, plusieurs études oublient de préciser les caractéristiques du courant utilisé et le délai entre l'étourdissement et la mise à mort, qui ont pourtant une influence déterminante sur la qualité de la viande. Ces précisions, si elles étaient données, pourraient peut-être expliquer les artefacts que l'on soupçonne sur certaines études.

En conclusion, en l'état actuel des connaissances, on peut dire que l'étourdissement électrique ne blesse pas et ne tue pas l'animal, qu'il le rend insensible suffisamment longtemps pour permettre une saignée efficace, et qu'il n'a pas d'impact négatif sur la qualité de la viande. Ces considérations rendent donc l'étourdissement électrique acceptable pour les communautés religieuses.

Esthel THIERI-PIGÉ

▲ Esthel THIERI PIGÉ entourée des Professeurs Jeanne et Henri BRUGERE

▲ Esthel THIERI PIGÉ et Jean-Pierre KIEFFER

▲ FANNY ALLMENDINGER entourée des deux lauréates

Conférence

"Les animaux souffrent-ils ?"

Par Philippe DEVIENNE
Vétérinaire et philosophe

Je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui pour cette belle cause que défend l'OABA et remercie Jean-Pierre Kieffer pour cette invitation à vous parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui de la souffrance animale.

Pour de nombreuses personnes ici, la question de savoir si les animaux souffrent peut paraître saugrenue, je n'en doute pas. Cependant, cette question recèle en fait un motif plus profond et caché, qui échappe à beaucoup de nos contemporains. Ce motif est de découvrir l'impact que certaines manières de parler, scientifiques ou métaphysiques, ont eu sur notre façon de considérer l'animal. La question de savoir si les animaux souffrent, question qui a priori attendrait une réponse, nécessite en philosophie non pas une mauvaise réponse mais plutôt un examen à nouveaux frais, sous de nouveaux angles. Nous allons par conséquent nous pencher sur le concept de souffrance.

Nous avons le sentiment profond, la conviction profonde que notre monde est séparé entre, d'une part, ce qui est en nous, avec nos sentiments, nos émotions, nos pensées, nos douleurs, notre conscience, et d'autre part ce qui appartient au monde extérieur, à l'extérieur de nous-mêmes, un monde qui est composé de tables, de fauteuils, d'animaux, des plantes, des autres êtres humains. Or, ce monde qui est en nous, cet intérieur qui nous est propre, est un monde qui nous semble exclusif, un monde pour lequel nous aurions un accès direct et dans lequel l'apparence serait de dire "je connais mes émotions, je sais que j'ai mal". Nous avons la conviction profonde que personne ne peut accéder à nos propres douleurs, puisque personne ne pourrait connaître mes propres douleurs. La réciproque serait celle-ci : "je ne peux savoir que vous avez mal", "je ne peux savoir ce que vous pensez", tout comme nous dirions "je ne peux savoir si cet animal souffre", puisque je ne peux accéder à son intérieur, puisque je ne peux savoir ce qu'il ressent, et même s'il ressent quelque chose. L'apparence est qu'il y a entre l'animal et moi, entre son intérieur et moi, quelque chose d'extérieur qui est son corps, qui fait écran et qui m'empêche d'accéder à ses pensées s'il pense, à sa souffrance s'il souffre. Il y a quelque chose qui me ferait dire que son intérieur nous est caché. Nous pourrions nous dire qu'il pourrait nous suffire de deviner ce que ressent cet animal, ou bien même avoir une opinion sur sa souffrance, mais nous dit Wittgenstein : "Je ne puis que deviner ce que ressent autrui" - cela a-t-il véritablement du sens quand je le vois, par exemple, couvert de blessures et souffrant atrocement ?" [1]

Ce raisonnement sur la présence d'un intérieur et sur la question de l'existence ou non d'une souffrance chez l'animal, est omniprésent dans l'histoire des idées philosophiques sur l'animalité. Il faut plus particulièrement citer Descartes avec sa théorie dualiste de l'âme et du corps qui rejette l'idée que les animaux puissent posséder une âme et par conséquent ne peuvent non plus souffrir, par la simple prémisse que seuls les êtres possédant une âme sont capables de ressentir la souffrance. Cette conception mène à la version tristement célèbre de l'animal-machine qui n'est en fait qu'un extérieur, fait de rouages et de ressorts qui ne manifeste que des effets mécaniques lorsqu'il est accidenté. Les cris ne seraient alors que les effets du dysfonctionnement. De souffrance, il ne pourrait donc y en avoir. La thèse de Descartes se fondant sur ce dualisme enre l'intérieur et l'extérieur, élimine la souffrance chez les animaux quand bien même "nous sommes si accoutumés à nous persuader [que les Bêtes brutes] sentent ainsi que nous, qu'il est malaisé de nous défaire de cette opinion". [2]

[1] WITTGENSTEIN, L., Etudes préparatoires à la 2nd partie des Recherches Philosophiques, trad. Gérard Granel, Mauvezin : Ed. Trans-Europ-Repress, 1985, § 964.
[2] DESCARTES, R., Lettre à Mersenne, 30 juillet 1640, in Œuvres de Descartes, Correspondance III, Paris : J. Vrin, 1996, p. 119-136.

La contribution de Descartes a été essentielle dans le développement des sciences expérimentales et surtout dans la connaissance en neurophysiologie. Son influence reste encore aujourd'hui profondément marquée au sein des thèses neuroscientifiques. L'idée que la douleur est une information reçue par les nocicepteurs, transmise par les fibres Aδ et les fibres C, transitant par la moelle épinière vers les relais bulbaires, thalamiques et corticaux, est un récit limitant la douleur à un processus d'informations, passant par des récepteurs, des câblages, des médiateurs chimiques, des processus électriques. Mais une douleur ne peut se limiter à une telle description qui décrit le processus extérieur de la douleur. Allez dire à votre ami qui vient de se faire écraser le pied que sa douleur n'est rien d'autre qu'une information et vous verrez comment votre relation amicale se dégradera rapidement ! Les neuromédiateurs chimiques ne suffisent pas non plus à réduire cet écart entre l'intérieur et l'extérieur : "Il n'y a pas plus de colère ou de peur dans l'adrénaline qu'il n'y a de stupidité dans une bouteille de whisky". [3]

Tout se passe comme si Descartes ou comme si les neuroscientifiques cherchaient à poser avec certitude tout ce qui peut être dit, comme si une certaine construction du raisonnement cherchait à se rapprocher d'une réponse absolue que poserait le sceptique "Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il a mal ?". Tout se passe encore comme si le sceptique était au-dessus de la connaissance, pour infirmer tout ce qui peut être dit sur la souffrance de l'animal, un peu comme le dentiste qui nous disait lorsque nous étions enfant "mais non, tu n'as pas mal !", comme s'il y avait une révision du sens de nos mots quand nous ressentions cette douleur alors qu'il fraisait gaillardement notre molaire. En d'autres mots, la boiterie du chien, la position douloureuse de cystite du chat, l'expression crispée du cheval en coliques, ne seraient qu'un extérieur de douleur qui n'aurait rien à voir avec ce que ressentent réellement ces animaux, tout comme la douleur ressentie chez le dentiste n'aurait rien à voir avec le fait que nous lui agrippions le bras pour qu'il arrête !

Que se passe-t-il alors ici ?

Il y a en fait ici une certaine construction : il y a un comportement de douleur, appartenant à un extérieur, quelque chose que l'on voit, mais ce comportement ne présumerait en rien de l'existence d'une douleur intérieure. Le comportement ici ne serait pas la conséquence d'une douleur qui serait intérieure chez l'animal.

Un autre raisonnement est celui qui part du constat que les structures nerveuses et les mécanismes neurophysiologiques sont à peu près les mêmes chez les chiens, les chats, les bovins et les hommes. La déduction semblerait alors évidente : les uns et les autres ressentent la même douleur.

Or, ces constructions s'établissent sur un même schéma de *cause et d'effet* : il y a un *effet*, le comportement de douleur, extérieur, ce que l'on voit, qui est, selon les thèses avancées, *causé ou non* par une douleur intérieure.

Ce que nous allons montrer ici est que le rapport entre la douleur et le comportement de douleur n'est pas construit selon une relation de cause et d'effet. Nous partirons des *concepts de symptômes et des critères* [4] de la douleur pour démonter une telle construction. Notre question deviendrait dans un premier temps : un comportement de douleur est-il un symptôme de la douleur ?

Le symptôme est un phénomène lié à une maladie. La boiterie est un symptôme d'une rupture du ligament croisé antérieur. Mais il est des situations dans lesquelles un animal a une rupture du ligament croisé antérieur sans pour autant présenter une boiterie. Le symptôme peut être présent ou absent, il peut aussi correspondre à de nombreuses autres hypothèses données : une boiterie du postérieur peut correspondre à un arrachement des ménisques, une fracture, une arthrite, etc. Les coliques sont des symptômes d'une affection intestinale, mais un animal peut avoir une affection intestinale sans pour autant avoir de coliques. Le symptôme correspond bien à un effet produit par une cause (le ligament croisé, l'affection intestinale). Le symptôme est la conséquence, l'effet d'une cause donnée. Le symptôme correspond toujours à un degré de *probabilité* donné pour une hypothèse donnée. Qu'en est-il alors de notre question sur la douleur. Du cri de douleur doit-on dire que cet animal a *probablement* mal ? De votre cri de douleur dois-je déduire que vous avez *probablement* mal, qu'il est *possible* que vous ayez mal ? Mais aussi qu'il est *possible* que vous n'ayez pas mal ? Vais-je vous dire que vous criez mais que vous n'avez pas mal pour autant, même si vous n'êtes pas sur cette scène de théâtre en train de jouer Cyrano de Bergerac ?

[3] DENNETT, D.C., *La diversité des esprits* : une approche de la conscience, 1996, trad. A. Abensour, Paris : Hachette, 1998, p. 105.

[4] DEVIENNE, PH., "Le comportement douloureux de l'animal : entre symptômes et critères" in *Penser le comportement animal*, dir. F. Burgat, Paris/Versailles : Editions de la Maison des sciences de l'homme/Editions Quae, 2010, p.343-362 ;

Dira-ton de vous que vous n'avez pas mal alors que vous êtes en train de geindre après être tombé de l'escabeau ? Lorsque je me tiens la joue, à la manière de Wittgenstein, je n'ai pas un propos sur mon comportement douloureux, sur le fait que je me tienne la joue par exemple, mais plutôt sur la sensation douloureuse que j'ai, dans la dent elle-même et pas dans mon cerveau. Et le fait de se tenir la joue ne correspond pas à une question de probabilité de la douleur elle-même. Penser qu'une telle relation entre la douleur et le comportement douloureux chez les autres humains ou chez les animaux puisse être régie par une relation causale n'est rien de plus que de croire que votre ami, votre voisin, votre chien, cette vache ou ce mouton ne sont rien de plus que des automates. Vous précipiterez-vous alors sur votre tournevis pour leur démonter la tête ? C'est un abord complètement cartésien, dont une certaine dérive scientifique affirmait, il n'y a pas si longtemps encore, que les enfants en bas-âge ne souffrent pas, et que leurs cris ne sont pas des cris de souffrance, puisqu'ils ne peuvent pas souffrir.

La douleur ne produit pas un comportement de douleur puisque la relation entre la douleur et le comportement de douleur n'est pas une relation se construisant sur le modèle d'une relation causale. Quelle est la nature de la relation entre le comportement de douleur et la douleur elle-même ? Puisque la relation ne peut être une relation de probabilité, il nous faut rechercher dans les *critères* : les critères permettent de définir quelque chose comme étant ainsi[5]. Par exemple, pour savoir si ce chien est bien conforme à la race Labrador, il nous faut appliquer les critères de la race donnée, et l'application correcte de ces critères sera réalisée par un juge expert de cette race. La notation d'une épreuve de gymnastique consiste à appliquer des critères spécifiques pour évaluer le degré de perfection dans la réalisation des mouvements par les concurrents. Les critères permettent de dire de manière décisive comment sont les choses.

De la même manière, les critères de la souffrance permettent de dire si un animal souffre ou ne souffre pas.

Cependant, à la différence des critères d'un concours de gymnastique ou les critères d'évaluation de la race Labrador, les critères de souffrance sont *posés dans la grammaire*. En quelque sorte, les critères grammaticaux définissent l'usage que nous avons de nos mots, comment ces mots s'appliquent.

[5] CAVELL, S., Les voix de la raison : Wittgenstein, le scepticisme, la moralité et la tragédie, trad. S. Laugier, Paris : Seuil, 1996.

Certes, nous utilisons des mots de manière métonymique ou métaphorique : par exemple, lorsque le conducteur débutant passe mal les vitesses de son automobile et laisse le moteur en surrégime, nous dirons que le moteur souffre. Mais écrirez-vous une thèse sur la souffrance des moteurs ? Non. Tout comme vous n'écrirez pas une thèse sur la souffrance des carottes ou des chaises. Mais il y a des thèses écrites sur la souffrance des nouveau-nés ou des animaux. Pourquoi ? Parce que l'usage de nos mots de souffrance, de ce qui est conscient, de ce qui est aveugle, est sourd, s'applique à ce qui est humain et aux animaux dit supérieurs. Et ces mots ne s'appliquent pas aux chaises, aux tables, aux carottes, à ce qui est minéral, et ce n'est pas une question de connaissance, la connaissance n'a rien à voir avec cela, c'est une question d'usage de nos mots. Le mot "souffrance" ne s'applique pas aux chaises et aux carottes. N'oublions pas que nous travaillons sur les concepts des mots. L'animal ne reprend-il pas conscience après son accident ? Sans aucun doute. Peut-on dire cependant de la mouche qu'elle reprend conscience ? Peut-être. Et de l'huître, peut-on dire qu'elle reprend conscience ? Certainement pas. Parce que c'est dans l'usage de nos mots que nous pouvons dire ou ne pouvons pas dire de telles phrases. Et le sens réside ni plus ni moins dans ce petit équilibre de ce que nous disons. Le sens précède ce qui est vrai ou ce qui est faux.

Il est une attitude qui remplace le "qu'est-ce que la douleur ?" en disant "quand pouvons-nous dire "il a mal" ? », "il souffre". Cet usage des mots de la souffrance varie d'un individu à un autre. Si notre accord dans la grammaire est assez uniforme quant à la souffrance des animaux supérieurs, il est frappant de constater que les choses nous semblent plus incertaines quant à la souffrance des insectes comme s'interroge Wittgenstein : Je peux très bien dire "Une mouche souffre" tandis que vous pouvez m'annoncer le contraire, et cette variété de réponse n'est pas ici liée à une quelconque question empirique mais bien à un usage de mot "souffrir" dans cette situation. Cette variation met en évidence le fait que les mots concernant nos concepts de l'intérieur sont *flous* d'un individu à l'autre, parce que la grammaire des mots de la conscience, de la souffrance, des émotions, de ces concepts de l'intérieur, est une grammaire qui présente de telles variations floues.

Il est cependant surprenant de constater qu'à partir de *l'absence de concept de souffrance en neuroscience animale*, il puisse néanmoins être trop souvent conclu par des physiologistes eux-mêmes (et ils sont nombreux) *que les animaux ne souffrent pas*. L'erreur logique (d'une absence de concept, on ne peut utiliser

le concept lui-même) doublée d'une erreur de langage est alors un discours qui perd son sens, un discours qui ne veut plus rien dire, puisqu'alors les mots ne deviennent plus que des bruits vides de sens.

N'oublions pas que nous travaillons sur les concepts de souffrance.

Nous disions : l'apparence est celle-ci : "je sais que je souffre". Or une telle énonciation est une erreur de langage. La douleur à la première personne est une sensation et non une connaissance. Le passage de la première personne à la troisième personne, qui est un petit saut de conjugaison, devient un saut vertigineux qui passe de la sensation (*j'ai mal* est une sensation) à la connaissance (*il a mal* est une connaissance). Et les catégories grammaticales des mots de la sensation sont complètement différentes des catégories grammaticales des mots de la connaissance. Il est frappant de constater qu'à partir de telles erreurs du langage, des constructions mal faites sont la source d'erreurs conceptuelles que nous dénonçons.

Mais plus encore, ces mots prononcés à propos de la souffrance de l'animal ont la capacité de pouvoir dire de l'autre qu'il souffre sans avoir eu besoin de ressentir sa douleur. Car le langage a cette propriété, cette capacité à créer un pont, un lien entre nous et les autres qu'ils soient humains ou animaux. Les autres ne sont vraiment pas que des manteaux et des chapeaux. Et ces mots que nous disons sur la souffrance des bêtes, sur leur douleur, ne sont pas seulement des liens que nous avons envers eux, ils sont aussi notre capacité à répondre à leur égard, c'est-à-dire notre responsabilité à nous engager envers eux.

Merci de m'avoir accordé votre attention.

Philippe DEVIENNE

Deux ouvrages pour poursuivre l'analyse :

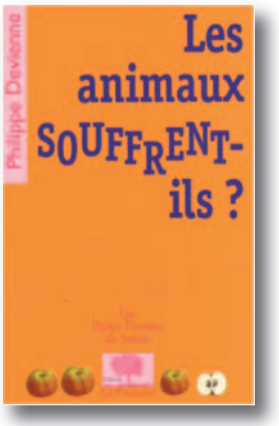

▲ **Philippe DEVIENNE et Jean-Pierre KIEFFER**

Deux ouvrages sur la douleur des animaux :

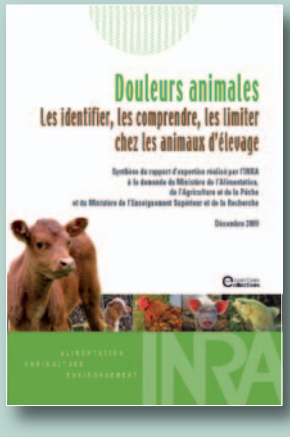

Rapport complet téléchargeable sur le site Internet de l'INRA
www.inra.fr

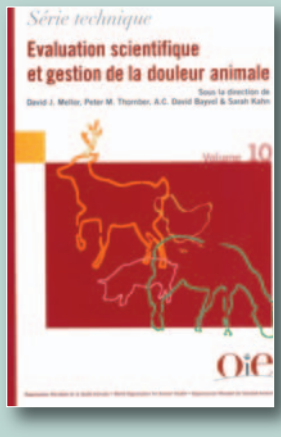

Ouvrage disponible auprès de l'OIE
www.oie.int

Intervention de Marie-Aude Montely

Chef du Bureau de la Protection Animale

Marie-Aude MONTELY
Chef du Bureau de la Protection Animale
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Tout d'abord je souhaite remercier l'OABA pour son invitation et la collaboration fructueuse tout au long de l'année avec les services vétérinaires, que cela soit lors des visites des abattoirs ou pour le placement en urgence d'animaux. Les médailles remises aujourd'hui aux collaborateurs du ministère, vétérinaires ou techniciens, sont le symbole de cette entente récriproque.

En quelques mots, je vais essayer de vous brosser rapidement un portrait de quelques actions spécifiques entreprises en 2009 par le ministère de l'Agriculture dans le domaine de la protection animale, et ce autour de trois points principaux :

- l'expertise scientifique collective sur la douleur animale
- le nouveau Règlement sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort
- l'accréditation des services vétérinaires

- **Expertise scientifique collective sur la douleur animale**

Suite aux Rencontres Animal Société, le ministère en charge de l'Agriculture et celui en charge de la Recherche ont passé commande à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) d'une étude sur la perception de la douleur chez l'animal. Je tiens à vous faire remarquer que cette commande est une commande ambitieuse. Elle l'est à plus d'un titre. Tout d'abord, c'est la première expertise scientifique collective de l'INRA dans le domaine animal, avant l'INRA s'était interessé au monde végétal uniquement dans ce type de rapport pluridisciplinaire. Cette commande est d'autant plus ambitieuse que pour cette première expertise, nous avons choisi de commander à l'INRA une expertise sur un sujet sensible : celui de la perception de la douleur par l'animal.

Ce sujet est d'ailleurs encore source de recherches et de plans nationaux pour mieux la comprendre et mieux la prendre à charge chez l'Homme. On pouvait donc imaginer dès le début que la question de la douleur serait également complexe à traiter chez l'animal, ce d'autant plus que nous avions insisté sur la prise en compte de la diversité propre au monde animal : mammifères, oiseaux et même poissons et céphalopodes.... Le sujet de la douleur animale constituait donc un véritable défi. La commande ciblait également les animaux d'élevage, c'est à dire ces animaux qui nous nourissent et nous permettent de nous vêtir. Nous sommes donc dépendants de ces animaux pour notre propre vie, mais leurs conditions de vie dépendent en premier lieu de nous. C'est notre responsabilité que de prendre soin d'eux, à tous les maillons de la chaîne : élevage, transport et abattage.

Le défi de cette expertise relative à la douleur animale était d'autant plus grand que nous avons demandé à l'INRA de traiter la question sous un angle certes scientifique, mais en abordant également les aspects socio-économique et éthique.

▲ **Marie-Aude MONTELY**

Enfin, la commande passée à l'INRA ne visait pas uniquement à mieux connaître la douleur animale, mais aussi à mieux la traiter, et donc à proposer des alternatives.

Le but premier d'un rapport, c'est de faciliter l'accès à la connaissance. En effet, cette expertise n'a pas produit de données nouvelles et donc pas créé de connaissance à proprement parler. Cependant ce rapport d'expertise a permis de synthétiser, d'analyser, de mettre en lumière des données complexes afin de comprendre les douleurs animales. Ce rapport est unique en ce qu'il est accessible à tous, directement sur internet, et en français. Ce type de document peut notamment servir de base à l'élaboration de guides de bonnes pratiques.

Je reviendrais rapidement sur l'aspect que l'on peut avoir de la lecture "en creux" de ce rapport : il permet d'identifier des controverses et des lacunes dans le savoir relatif à la douleur animale, et donc permet d'identifier des pistes de recherche.

Un aspect essentiel sur lequel l'expertise de l'INRA insiste à juste titre, est la formation. Ces formations professionnelles sont parfois rendues obligatoires par un texte européen, comme dans le cas du transport des animaux ou encore bientôt de l'élevage des poulets de chair ou de l'abattage. L'information et la formation relative au bien-être animal sont donc deux incontournables que nous aurons collectivement à développer, et ce type de rapport peut y contribuer.

▲ **Marie-Aude MONTELY et Jean-Pierre KIEFFER**

- **Un nouveau Règlement sur la protection des animaux**

Débuté fin 2008 sous présidence française du Conseil de l'Union Européenne, les négociations du nouveau règlement européen sur l'abattage ont été finies dans le courant de l'année 2009.

Le nouveau Règlement 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, publié en novembre dernier, apportera un certain nombre de pistes d'amélioration pour permettre le respect de l'animal à l'abattoir, notamment en matière de formation obligatoire. Le travail de changement des pratiques, de formation et d'informations autour de ce nouveau texte va apporter une nouvelle dynamique à ce sujet délicat qu'est la protection des animaux lors de leur mise à mort. En particulier, chaque abattoir devra identifier un responsable protection animale et se doter d'un plan de maîtrise du bien-être. Je sais que les professionnels, il y en a d'ailleurs quelques uns dans cette salle, sont très mobilisés pour préparer la mise en place de cette nouvelle règlementation.

- **Les services vétérinaires et leur accréditation**

Les services vétérinaires se modernisent. Au delà du changement de nom en "direction départementale en charge de la protection des populations", les personnels en charge notamment de la protection animale restent présents et mobilisés. Un grand processus a été lancé depuis de nombreuses années et vient d'aboutir : la mise sous assurance qualité des services. En effet, depuis janvier, les services vétérinaires sont titulaires de l'accréditation du COFRAC selon la norme ISO 17020. Tous les domaines ne sont pas encore couverts par ces inspections conduites sous assurance qualité, mais la protection animale en élevage fait partie des premiers domaines couverts. D'ici 3 ans, tous les domaines dans lesquels les services vétérinaires conduisent des inspections seront accrédités.

Les services vétérinaires français sont ainsi les plus grands services vétérinaires accrédités en Europe, les autres pays ayant des services accrédités étant de taille beaucoup plus modeste, comme le Luxembourg par exemple.

Pour finir, un regard vers 2010 pour vous annoncer que le ministère reste mobilisé sur le sujet de la protection animale...

Au niveau national, cette année verra notamment la transposition d'une directive permettant un meilleur niveau de protection des poulets de chair.

Au niveau européen, c'est une évaluation de la politique publique communautaire dans le domaine du bien-être animal qui va être conduite et qui pourrait mener à un nouveau plan d'action à la fin de l'année. Cette évaluation va également étudier la possibilité d'élargir les compétences communautaires relatives à la protection animale aux animaux de compagnie et aux animaux sauvages.

Marie-Aude MONTELY

Questions diverses

Par le Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général vétérinaire honoraire

- ***Madame VALETTE de Feurs (42) se dit scandalisée par les pratiques de l'abattage rituel et pose deux questions : pourquoi les associations nationales de protection animale ne lancent-elles pas une pétition nationale et pourquoi les médias ne diffusent-ils pas des images sur les conditions de ces abattages rituels ?***

Nous recevons de nombreux courriers dans ce sens. L'OABA, avec d'autres associations, a lancé une enquête IFOP en décembre dernier dont il ressort qu'une grande majorité des citoyens désapprouve les méthodes d'abattages rituels sans étourdissement. En effet, près des 3/4 des personnes interrogées affirment leur opposition à la dérogation d'étourdissement.

Mais les consommateurs ne sont pas suffisamment informés sur l'origine de la viande, ce que l'OABA dénonce régulièrement : voir les articles parus dans *Le Figaro* du 21 septembre 2009 et du 23 février 2010 "Nous mangeons de la viande halal ou casher sans le savoir".

L'OABA a participé à un reportage destiné au Journal Télévisé de 20 heures de France 2. Ce reportage a été supprimé de la programmation au motif qu'il pouvait choquer le téléspectateur… Signalons les images diffusées sur Internet et sur Canal + qui montraient une chaîne d'abattage. Ces images ont fait réagir le public, mais aussi le ministre de l'agriculture.

- ***Madame CORDARY de Guising / Betteviller (Moselle) souhaite des informations sur les conditions d'abattage des lapins dans les fermes***

L'étourdissement des lapins est obligatoire dans les établissements d'abattoirs. Le Règlement européen applicable à partir de 2013 n'impose pas cet étourdissement des lapins lors d'abattage à la ferme pour la consommation familiale. Espérons que la France maintiendra cette obligation de l'étourdissement, comme c'est le cas actuellement.

- ***Madame BOUZAHER de Caluire (69) se dit révoltée d'apprendre qu'elle a peut-être consommé des viandes halal ou casher, sans le savoir. Elle demande comment être sûre de ne pas acheter ces viandes issues de méthodes d'abattage qu'elle désapprouve.***

L'OABA dénonce l'opacité du système de distribution des viandes halal et casher dont une grande majorité se retrouve dans le circuit traditionnel à l'insu du consommateur. Selon les statistiques du ministère de l'Agriculture en 2008, 49 % des ovins et 12 % des bovins sont abattus rituellement, alors que les pratiquants musulmans et juifs représentent environ 7 % de la population française. C'est pour cela que l'OABA exige un arrêt de cette dérive de l'abattage rituel sans étourdissement et demande un étiquetage mentionnant les conditions d'abattage.

Reconnaître la dérive de l'abattage rituel sans avoir la volonté politique de faire appliquer strictement les lois de la République n'est pas cohérent. Si le principe constitutionnel de liberté de religion doit être reconnu, celui de la liberté de conscience des consommateurs n'appartenant pas aux communautés religieuses juives et musulmanes doit aussi être respecté. L'étiquetage permettant de distinguer les viandes issues de l'abattage rituel est régulièrement rejeté, sous pression des professionnels. C'est une tromperie du consommateur et un détournement de la législation, sous couvert des pouvoirs publics. En l'absence de cette information, le consommateur de viande n'a qu'une seule solution, celle de ne pas consommer…

• *Monsieur VIDERSAN de Montigny le Bretonneux (78) demande si nos associations ne pourraient pas communiquer des adresses de producteurs respectueux du bien-être animal afin de les recommander aux consommateurs.*

Cette demande peut trouver satisfaction avec la remise des prix des meilleurs éleveurs décernés par l'OABA lors des assemblées générales. Ces professionnels sont présentés sur notre site Internet. Notre association recommande également les productions issues d'exploitations sous labels (Agriculture biologique, Label Rouge…).

Mais ces recommandations ont leurs limites, car il faudrait un contrôle régulier de toute la chaîne de production, de l'élevage à l'abattoir en passant par le transport. En effet, des éleveurs ayant le souci du bien-être des animaux ont découvert que leurs bêtes pouvaient se retrouver dans des abattoirs pratiquant exclusivement l'abattage rituel, sans qu'ils n'en soient informés et encore moins le consommateur.

• *Madame CANFIN de Viroflay (78) souhaite qu'une campagne de sensibilisation soit menée sur les conditions d'abattage pour une plus grande prise de conscience du public.*

L'OABA intervient aussi souvent que possible dans les médias, de la presse écrite (récemment dans Le Figaro ou le Journal du Parlement ou la presse professionnelle), mais aussi à la télévision (récente interview sur France 3). L'OABA achète des espaces dans des magasines (Rustica). Mais une grande campagne institutionnelle aurait un coût trop important. Notre association préfère consacrer ses ressources à l'accueil d'animaux maltraités et aux missions de contrôle des établissements d'abattage.

• *Madame CORDARY de Guising / Betteviller (Moselle) demande ce que l'OABA peut faire en matière d'expérimentation animale* ?

La surveillance des centres d'expérimentation animale ne fait pas partie de l'objet statutaire de l'OABA qui a déjà fort à faire avec les visites des établissements d'abattage. Mais à titre personnel, des administrateurs de notre association participent à des commissions pour la réduction du nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales et pour le développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

• *Monsieur MUSSLIN de Champagnac la Prune déplore qu'en Corrèze, région du veau sous la mère, la plupart des éleveurs ne s'équipent pas d'abris pour les animaux qui se retrouvent dans la pluie ou le givre, lorsque la température descend en dessous de -10°C. Il souhaiterait que ces animaux bénéficient d'abris. Il suggère de conditionner les subventions à la protection des troupeaux contre le froid et les intempéries.*

Le système européen de la conditionnalité des aides soumet le versement de ces aides communautaires au respect d'exigences en matière d'environnement, de santé publique et de protection animale. A ce titre, des mauvaises conditions de détention peuvent déboucher sur une réduction des primes. Mais ces réductions sont plafonnées (de 1 à 5 %). En outre, seulement 1 % des exploitations sont contrôlées chaque année. Le système doit donc être sérieusement amélioré selon la Cour des comptes de l'Union européenne.

• *Madame PONS de Saint-Germain en Laye (78) demande si les bouchers sont informés sur les conditions d'abattage des animaux dont ils vendent la viande ? Elle demande si le label Agriculture Biologique garantit l'étourdissement ?*

Si les bouchers peuvent connaître la race et la provenance des animaux dont ils commercialisent la viande, ils ne connaissent pas toujours les conditions d'abattage. Il en est de même pour les éleveurs qui découvrent parfois que les bêtes qu'ils ont élevées finissent sous le couteau d'un sacrificateur religieux qui égorge l'animal sans étourdissement.

L'OABA s'est rapprochée des fédérations professionnelles concernées afin d'envisager un système de commercialisation qui permette de garantir, au-delà de la liberté des cultes, la liberté de conscience du consommateur. Mais la filière viande paraît bien frileuse sur le sujet...

Concernant le label Agriculture Biologique, l'étourdissement est prévu dans la réglementation et nous pouvons penser dès lors qu'il s'agit d'une garantie importante. Pour autant, des dérives sont possibles car les contrôles ne sont pas systématiques.

Notre assemblée générale 2011, le samedi 26 mars, célébrera le 50e anniversaire de l'OABA.

Débat

Intervention du Professeur Henri BRUGERE

En fin de réunion, le Professeur Henri BRUGERE, président de l'Académie vétérinaire de France est intervenu pour répondre à certaines questions concernant l'abattage rituel.

Je voudrais remercier Esthel THIERI-PIGÉ d'avoir mené à bien son travail de thèse, car il lui était demandé de faire le point sur une question qui est un préalable indispensable pour que le dialogue puisse se prolonger avec les communautés religieuses. Je voudrais juste préciser que ce qui est pris en compte par les communautés, ce n'est pas seulement la religion, mais ce sont aussi les traditions. Il y a ici un hiatus dont il faut tenir compte. Autant je pense que la religion peut se respecter, autant concernant les traditions, il faudrait savoir pourquoi on les maintiendrait pendant des millénaires alors que, d'une part, les méthodes évoluent avec le temps et que, d'autre part, la prise en compte du bien-être animal progresse dans notre société. Cette notion de bien-être animal évolue et n'a pas été figée une fois pour toute de façon traditionnelle.

Je souhaite apporter une précision concernant les bovins qui mettent plusieurs minutes avant de perdre conscience après l'égorgement. Ils peuvent être suspendus trop vite à cause de la cadence trop rapide de la chaine d'abattage. Il y a un renseignement très intéressant qui est sorti dans le rapport de l'expertise de l'INRA sur la douleur animale. Un certain nombre de chiffres ont été mentionnés et le temps le plus long pour la perte de conscience indiqué dans des revues scientifiques est de 14 minutes pendant la saignée. Il faut en tenir compte indépendamment de la cadence des chaines d'abattage, pour ne pas suspendre un animal encore conscient.

Enfin, je souhaite répondre à la question de la douleur que pourrait ressentir un animal pendant la phase de reprise de conscience après l'étourdissement par choc électrique. Je peux préciser qu'une étude déjà ancienne avait été faite, il y a au moins une quinzaine d'années.

Il était tout à fait établi que lorsque l'animal reprend conscience, c'est-à-dire se remet sur ses pattes, qu'en stimulant des récepteurs de la douleur, il y a une période d'analgésie qui suit la période d'étourdissement. Cette perte de conscience et donc cette période d'analgésie est d'environ 9 minutes. Cet étourdissement électrique entraîne une analgésie prolongée. Pour l'étourdissement mécanique des travaux similaires n'ont pas été faits.

▲ **Professeur Henri BRUGERE**

Vous pouvez aider l'OABA :

- **Informer l'OABA si des animaux souffrent de manque de soins**
  Vous pouvez prévenir l'OABA de toute situation où des animaux sont privés d'eau, de nourriture ou sont laissés sans abris, sans soins, afin que l'OABA apporte l'aide nécessaire ou demande que les animaux lui soient confiés.
- **Alerter l'OABA lors de maltraitance envers des animaux**
  Vous pouvez vous adresser à l'OABA pour dénoncer toute maltraitance envers des animaux de ferme afin qu'une plainte soit déposée et que l'OABA se constitue partie civile.
- **Soutenir les actions de l'OABA**
  Vous pouvez apporter une aide financière afin que l'OABA puisse développer son service d'enquêtes et puisse recueillir les animaux pour les héberger et les soigner dans de bonnes conditions.

L'OABA a besoin de votre aide pour mener ses actions de protection des animaux de ferme.

L'O.A.B.A. a besoin de votre aide

L'O.A.B.A. est sur tous les fronts

L'O.A.B.A. œuvre depuis cinquante ans pour la défense des animaux d'élevage, grâce au dévouement de nombreux bénévoles et grâce à l'aide que les adhérents lui apportent. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ni de sociétés privées, ce qui lui permet de conserver une totale indépendance.

L'O.A.B.A. est présente sur le terrain et une équipe de délégués salariés intervient sur tout le territoire national pour visiter les marchés, les abattoirs, les élevages et les camions de transport.

L'O.A.B.A. intervient pour le sauvetage d'animaux maltraités et assure l'hébergement de nombreux animaux dont la garde lui est confiée par les tribunaux.

L'O.A.B.A. engage de très nombreuses procédures judiciaires coûteuses contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux d'élevage. D'autres actions sont portées devant les tribunaux administratifs ou devant le Conseil d'Etat pour des recours contre des décisions illégales (Aïd el Kebir).

L'O.A.B.A. participe à des actions de communication dans les médias pour faire évoluer les mentalités et modifier les législations dans le respect du bien-être des animaux.

Toutes ces actions sont importantes pour la cause animale. Elles coûtent beaucoup à notre association. Elles ne sont possibles que grâce à vous. L'O.A.B.A. a besoin de votre aide.

Aidez l'O.A.B.A.

Vous pouvez aider :

❒ Par vos cotisations

Vous donnez ainsi plus de représentativité à notre association et les moyens d'agir. Un reçu fiscal vous sera adressé ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de votre cotisation, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

❒ Par votre assurance-vie

L'assurance-vie est un moyen de transmettre une somme déterminée que l'O.A.B.A. pourra percevoir après le décès du donateur, nette de droits. Il faut prendre contact avec un établissement bancaire.

❒ Par vos donations

Notre association reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir toute donation. Si vous n'avez pas d'héritiers ou si ceux-ci vous ont donné leur consentement, vous pouvez donner de votre vivant. La donation permet de transmettre la propriété d'un bien immobilier, tout en s'en réservant l'usufruit pendant sa vie. Votre notaire vous conseillera sur les différents types de donation.

❒ Par vos legs

Cette disposition testamentaire vous permet de donner tout ou partie de vos biens. Il suffit de vous rendre chez un notaire pour rédiger un testament et d'adresser une copie à notre association. Vous pouvez assortir le legs de la prise en charge d'un animal que l'association s'engage à respecter.

Les animaux de ferme ont besoin de l'O.A.B.A. pour les défendre
L'O.A.B.A. a besoin de votre aide pour défendre ces animaux.

L'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs est reconnue d'utilité publique depuis 1965 et peut, à ce titre, recevoir les donations et les legs, sans droits de succession. L'intégralité des biens que vous donnez ou léguez à l'O.A.B.A. sera affectée aux actions de notre association, sans frais de mutation.

Aidez l'O.A.B.A. par vos cotisations, vos dons et legs.

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO et Michel POURNY
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS

Dépôt légal 2e trimestre 2010
ISSN : 1958-3621